

INSTITUT D'ETHNOLOGIE

FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

- Rue Saint-Nicolas 4
- CH-2000 Neuchâtel
- <http://www.unine.ch/ethno>

Marc WINZ
Avenue d'Echallens 156
1004 Lausanne
079 240 49 90
marc.winz@unine.ch

Marc WINZ

Analyse socio-spatiale d'un espace public urbain réaménagé: une
confrontation entre *fonction*, *forme* et *usages* du centre-ville de Granges

Mémoire de licence en ethnologie

-

24 février 2016

-

Directrice du mémoire : Mme Ellen Hertz

Membre du jury : M. Julien Glauser

Remerciements :

Je tiens à remercier Mme Ellen Hertz et M. Julien Glauser pour la supervision de mon mémoire, leur temps et précieux conseils.

Mes remerciements vont tout particulièrement à Julie pour son soutien et ses encouragements, ainsi que ses relectures. Sans oublier Stéphane, pour ses corrections et moments de décompression.

Résumé :

A travers une enquête sur les travaux de réaménagement du centre ville de Granges (SO), je m'intéresse dans ce mémoire aux dynamiques de production et d'usages d'un espace public urbain.

Deux interrogations fondamentales sous-tendent ce travail: comment les citoyens, dans leur pratiques quotidiennes, usent-ils des espaces et dispositifs qui sont fabriqués pour eux ? Que se passe-t-il lorsque l'usage qu'ils en font ne correspond pas à celui que les concepteurs avaient envisagé ?

Les notions de *fonction*, *forme*, et *usages* présentées dans le cadre théorique fournissent les clés de lecture d'une analyse socio-spatiale. Elles permettent d'appréhender l'espace urbain par les concepteurs et leurs intentions d'une part, et les citoyens et leurs usages d'autre part, la dimension matérielle et physique étant au cœur de la relation entre ces deux parties.

Le présent travail procède ensuite à une confrontation de ces trois dimensions. La partie empirique est structurée en deux volets principaux. La première est consacrée à la place du marché de la ville de Granges dans sa structure d'ensemble et s'intéresse particulièrement aux relations entre les fonctions de la place et sa composition. Ces éléments sont ensuite mis en perspective avec la dynamique générale d'usage de la place.

Le second volet examine de façon plus analytique les relations entre *fonction*, *forme* et *usages* et prend pour échelle différents dispositifs et sous-espaces du centre-ville de Granges. Une typologie des décalages entre fonction, formes et usages structure cette partie.

Mots clés :

Analyse socio-spatiale, espace public urbain, fonction, forme, usages, décalages

Table des matières

1. Introduction	6
1. Ancrages théoriques	9
1.1. Structuration de l'espace urbain	9
1.2. Les Aménagements urbains: enjeux de la requalification urbaine	12
1.3. Définition des espaces publics	15
1.4. Dimensions de l'espace public urbain	18
1.4.1. La fonction.....	18
1.4.2. La forme	19
1.4.3. Les usages.....	20
1.4.4. Les relations entre fonction, forme et usages	21
1.5. Pourquoi étudier l'ordinaire urbain ?	23
2. Méthodologie	28
2.1. Comment étudier la <i>fonction</i> ?	29
2.1.1. Les entretiens semi-directifs.....	29
2.1.2. L'analyse documentaire	32
2.2. Comment étudier la <i>forme</i> ?	32
2.3. Comment étudier les <i>usages</i> ?	33
2.4. Choix du terrain	37
3. Partie empirique	40
3.1. Analyse socio-spatiale de la place du Marché	40
3.1.1. Structure générale de la place	41
3.1.2. Traitement de l'espace public ouvert	42
3.1.3. Distribution spatiale des fonctions selon les concepteurs.....	47
3.1.4. Multifonctionnalité et <i>festivalisation</i> de la place	49
3.1.5. Usages quotidiens d'un espace festivalisé.....	52
3.2. Confrontation entre <i>fonction, forme et usages</i> des dispositifs et sous-espace du centre-ville	55
3.2.1. L'extension d'usages	56
3.2.2. Des dispositifs hors d'usage	64
3.2.3. L'appropriation spatiale.....	72
3.2.4. Les détournements d'usages.....	77
3.2.5. Les catachrèses urbaines	78
3.2.6. Conclusion	80

4. Conclusion.....	83
5. Bibliographie	87
6. Annexes.....	94



Fig. 1: cliché pris par Stéphane Neri. Auteur de l'inscription : inconnu.

1. Introduction

« L'erreur est urbaine ». Cet aphorisme inscrit sur une barrière de chantier, rencontré au hasard d'une promenade dans l'Ouest lausannois alors que j'avais déjà entamé les recherches pour le présent travail, m'a interpellé. Cette phrase, sans ponctuation et écrite de manière quasi enfantine, contraste de part l'impression de douceur et naïveté qu'elle dégage, avec l'environnement rude et dur de ce chantier urbain. Terminant mes observations de terrain, ce graffiti a suscité en moi un certain nombre

de questions, d'ordre presque philosophique : que dit cette expression de l'erreur ? Que dit-elle de l'urbain ? En quoi l'erreur est-elle urbaine ? Laisse-t-elle place à une interprétation positive ? Si oui, quelle serait la nature positive de l'erreur urbaine ? Si non, l'urbain est-il erreur ? L'urbain se trompe-t-il ? Ceux qui le produisent se trompent-ils ? À l'image de la maxime qu'elle parodie (« l'erreur est humaine »), cet aphorisme excuse-t-il l'erreur urbaine, parce que partie constituante de la nature urbaine et indispensable à son développement ?

Ce travail n'a pas pour ambition de répondre à toutes ces interrogations. Reste que les questions que suscite ce graffiti et les enjeux qu'elles impliquent entrent en résonance avec les problématiques fondamentales qui sont au cœur du processus de renouvellement et de l'aménagement urbain :

« Aménager des espaces publics de qualité [...] pose un véritable défi : comment concevoir « l'objet espace public », fini et défini, comment programmer sa matérialité et ses fonctions, alors que les vécus et les représentations des usagers sont multiples et propres à chacun. » (Dind 2008a : 1)

Qui dit “défi”, mesure bien évidemment la difficulté de la tâche, et dit même l'éventualité d'un échec ; l'erreur est urbaine.

Ce travail a pour origine un constat double. D'une part il est né d'une curiosité académique : lors de lectures sur la marche à pied en milieu urbain dans le cadre d'un séminaire d'anthropologie du quotidien, j'ai régulièrement rencontré l'idée de « décalages » et de « détournement » de l'espace ou de ses composantes. Pourtant, ces questions étaient rarement abordées de front. Quels sont ces décalages ? Comment se manifestent-ils ? Quelles en sont les conséquences – pour l'usager, pour la ville, pour les urbanistes ? D'autre part, la volonté de m'immerger dans ce sujet vient de réflexions personnelles ou discussions avec des amis, questionnant les aménagements de tel ou tel quartier, déplorant l'absence de bancs à un endroit, s'étonnant sur la présence d'autres, etc. Dans ce contexte, et sur un ton presque dénonciateur, la question sous-jacente était souvent la même : *à quoi ont bien pu penser les gens qui ont réalisé ces espaces ?*

Vient alors le temps du mémoire de fin d'études. Suite à quelques hésitations quant au sujet, je saisis cette occasion pour tenter de déconstruire ces aménagements

urbains, d'identifier ces « décalages » et d'analyser leurs effets sur les usages et les usagers. C'est précisément cette problématique, abordée à travers l'étude du réaménagement du centre-ville de Granges (SO), qui est au cœur de ce travail.

Il s'agit donc dans cette recherche de confronter deux univers que l'urbain fait converger : celui des concepteurs, aménageurs et architectes qui construisent la ville pour la faire advenir tel qu'elle se présente sous ses formes matérielles, et l'univers des usagers et usages. La définition du défi de l'aménagement présentée par Dind (2008a) ci-dessus, pose également les déterminants d'une étude socio-spatiale de l'espace public urbain tel qu'entrepris dans ce travail. En effet, s'intéresser aux aménagements urbains requiert une perspective transversale : il s'agit d'en étudier la conception et les fonctions, leurs formes et matérialités, ainsi que les usages qui en sont fait. Je m'attache dans ce travail à étudier plus précisément les usages quotidiens et ordinaires des espaces publics. Tous ces éléments sont discutés dans le cadre théorique qui constitue la première partie de ce travail.

Par la suite, le travail est structuré en deux volets empiriques, consacrés à la confrontation des éléments de *fonction*, *forme* et *usages* des espaces observés. La première partie est consacrée à la place du Marché de la ville de Granges dans sa structure d'ensemble et s'intéresse particulièrement aux relations entre les fonctions de la place et sa composition. Ces éléments sont ensuite mis en perspective avec la dynamique d'usage générale de la place. Le second volet examine de façon plus analytique les écarts entre *fonction*, *forme* et *usage* et prend pour échelle différents dispositifs et sous-espaces du centre-ville de Granges. Ce travail propose une typologie des différents mécanismes à l'œuvre dans les réappropriations des espaces et dispositifs urbains par les usagers.

1. Ancrages théoriques

Il s'agit ici de présenter les orientations théoriques qui fondent l'approche de l'espace urbain que j'ai retenues dans ce travail, et qui me permettent de travailler sur l'articulation entre les aménagements urbains et les usages dont ils font l'objet, ainsi que les décalages potentiels qui en résultent.

Plutôt qu'une revue de littérature ou un état de l'art sur la question, ce cadre conceptuel doit permettre de définir et situer l'approche que j'ai retenue dans ce travail de mémoire, ceci afin de mieux situer le point de vue théorique duquel je parle. Selon les propos tenus par Anne Raulin lors d'une conférence à l'Université de Neuchâtel le 26 octobre 2015 (Raulin 2015), chaque chercheur doit développer sa propre conception de l'anthropologie urbaine et sa propre définition de la ville : celles qui lui permettront de travailler sur son objet, de l'observer et de l'étudier. Se pencher une première fois sur la thématique pour un travail de mémoire nécessite de faire des choix (d'objets, de concepts, de définitions, de méthodes, etc.), l'étude de la ville ou des espaces publics faisant l'objet de nombreux travaux aux approches variées. Les considérations suivantes doivent expliciter ces choix et permettre de comprendre la façon dont j'aborde l'étude d'un espace public urbain dans ce travail.

1.1. Structuration de l'espace urbain

Il convient ici de présenter la conception de l'espace urbain qui oriente l'approche de ce travail de mémoire, et qui permet de travailler sur l'articulation entre les aménagements urbains et les usages. L'approche de l'espace urbain que je retiens dans ce travail relève en grande partie du tournant postmoderniste opéré par la géographie durant les années 1970. C'est dans ce changement de paradigme que s'inscrivent les travaux d'Henri Lefebvre, qui ont eu un impact majeur sur l'étude de l'espace urbain, tant en géographie et en anthropologie qu'en sociologie.

Dans son ouvrage *La production de l'espace* (1974), Lefebvre défend la nécessité de distinguer *espace vécu*, *espace perçu* et *espace conçu*. L'auteur distingue donc trois manières d'étudier l'espace urbain : *la pratique spatiale*, *les représentations de*

l'espace et les espaces de représentation. Ces trois angles d'approche se complètent pour former un tout.

La structure sous-jacente à cet angle d'approche relève d'une dualité fondamentale de l'espace : les pratiques sociales des usagers et les représentations qu'elles mettent en jeu s'élaborent dans un environnement urbain qui les précède, conçu par les professionnels de l'espace. Les pratiques des usagers s'effectuent « *ainsi dans de l'espace toujours-déjà-là [sic]* » (Stock 2005 : 216).

La dualité sous-jacente à l'approche de Lefebvre réaffirme la ville comme artefact : « *en effet, parmi les productions humaines, la ville a ceci de particulier qu'elle ne doit rien à personne qu'aux humains. C'est un pur artefact, un artifice [...]* » (Lanoix 2014 : 3). Insister sur le fait que la ville est un produit fabriqué par les êtres humains pour les êtres humains peut sembler trivial ; pourtant cela a des conséquences importantes quant à son étude. J'inscris ma recherche et la démarche de mon étude dans une approche à double composante de l'espace public urbain, qui considère l'espace urbain comme fondamentalement segmenté, dans lequel convergent la « *praxis urbanistique* » (Choplin, Gatin 2010 : 24) ou l'« *univers technique de la fabrication* » (Toussaint, 2003) d'un côté, et « *l'appropriation par les usages* » (Choplin, Gatin 2010 : 24) ou « *univers social des usages* » (Toussaint 2003) de l'autre. C'est bien cette conception duale, présente dans beaucoup d'études mais pas toujours explicitée, qui constitue le fondement de mon approche des espaces publics urbains, dans la mesure où elle pose les déterminants fondamentaux de mon analyse :

« Deux mondes se font face : ceux qui «conçoivent la ville», qui l'«organisent», qui «décident», qui «fabriquent» ; ceux qui «y vivent» et «la vivent», qui «en usent», qui «y consomment», qui s'«y activent» et qui «y meurent». D'un côté, les acteurs qui, au sein du projet, commandent, conçoivent, réalisent ; de l'autre, un public qui siffle, s'exprime bruyamment, manifeste, conteste, s'indigne, approuve» (Toussaint 2003 : 22).

Lefebvre définit l'espace conçu comme « *celui des savants, des planificateurs, des technocrates "découpeurs" et "agenceurs"* » (Lefebvre 1974 : 48). En ce sens, l'espace urbain n'est pas neutre, mais le fruit d'une production opérée par des professionnels de l'espace : urbanistes, architectes, planificateurs, aménageurs, ou « *artistes proches de la scientificité* » (Lefebvre 1974 : 48-49) qui élaborent un

espace réfléchi et conceptualisé. Dans ce travail, c'est à travers les notions de concepteurs ou destinateurs que je fais référence aux personnes chargées de la conception, fabrication, organisation ou agencement de l'espace étudié. Si l'utilisateur est régulièrement défini comme *destinataire* des aménagements urbains qui lui sont adressés, le terme *destinateurs* est moins souvent employé dans l'étude des espaces urbains. Toussaint, Vareille et Zimmerman (2004) proposent une typologie des acteurs de l'urbain : les destinateurs renvoient selon eux aux élus, aux conseillers, fonctionnaires et concepteurs. Ceux-ci font advenir la ville telle qu'elle se présente à l'utilisateur sous ses aspects physiques. Ils fournissent le cadre matériel dans lequel prennent place les pratiques et représentations des usagers.

Leur pendant, l'« *univers social des usages* » (Toussaint 2003), fait référence au public à qui l'espace aménagé est destiné : il englobe tous les utilisateurs, sous quelque forme que ce soit, de l'espace urbain aménagé et de ses dispositifs, ainsi que les usages que ceux-ci font de cet espace qui leur est donné à pratiquer. Il s'agit de l'univers des *destinataires* des aménagements urbains.

Tel qu'étudié dans ce travail, l'espace urbain est donc conçu par des professionnels de l'espace. Le travail des concepteurs – des *destinateurs* - prend forme dans la réalité matérielle et physique qui constitue la ville et ses espaces. Ceux-ci sont destinés aux habitants et autres usagers qui fréquentent et usent de ces espaces. Dans les termes de Toussaint, c'est précisément cette dimension qui caractérise l'espace urbain :

« *Qui commande aux objets fabriqués et aux services proposés est très différent, presque étranger à qui en use. L'un et l'autre n'appartiennent pas aux mêmes univers pragmatiques. De cette manière, pourrait s'entendre le fait que sont disjoints, séparés, ceux qui fabriquent et ceux qui usent, l'attente des fabricants en matière de comportements sociaux individuels et collectifs des destinataires de leurs ouvrages et l'attente des publics à l'endroit du fonctionnement des dispositifs techniques et spatiaux qui leur sont octroyés* ». (Toussaint 2003 : 26)

C'est aussi cette disjonction qui laisse place à un potentiel « décalage » entre ces deux univers, qui renvoie au fait que les *destinataires* n'usent pas toujours de l'espace et des objets de la manière envisagée par les destinateurs. Ce sont ces écarts ou interstices qui font l'objet de ce travail.

1.2. Les Aménagements urbains: enjeux de la requalification urbaine

Le chapitre précédant a permis d'identifier deux catégories d'acteurs de l'espace urbain : les concepteurs ou destinateurs d'une part et les usagers ou destinataires d'autre part. Un chapitre sur les enjeux de l'aménagement urbain et des principes qui le sous-tendent permet non seulement d'affiner la problématique dans laquelle s'insère mon travail, mais également de positionner mon terrain d'étude dans un processus plus global : les interventions urbanistiques qui font mon terrain et l'objet de ma démarche sont certes spécifiques au site étudié, mais prennent place dans un processus plus vaste de revalorisation des villes et de leur centre.

Selon la définition du dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés de Lussault et Lévy, « *du côté du domaine d'activité, l'urbanisme contemporain relève toujours de pratiques institutionnelles de transformation des espaces habités* » (2013 : 1050). À l'heure actuelle, les interventions urbanistiques se caractérisent avant tout par la densification et par un processus de requalification, à travers une intervention sur l'existant : il s'agit de « *reprendre et renouveler l'urbain, voire de le réparer* » (Stein 2003 : 106). L'urbanisation n'est plus une expansion infinie, elle est aujourd'hui surtout réaménagement et non aménagement: « *on ne fait plus la ville, on la refait, reprend* » (Toussaint, Zimmerman 2001 : 9).

L'espace public occupe une place fondamentale dans le processus de revalorisation des villes et de leur centre (Stein 2003 : 6, Bassand, Compagnon, Joye *et al.* 2001 : 114). Stein définit cinq types d'enjeux présents dans ce type d'intervention (2003 : 131) :

- rendre à la ville son caractère mixte. L'idée d'une ville plus conviviale, qui permet la rencontre est sous-jacente à cet enjeu ;
- rendre l'espace public aux piétons en le débarrassant des voitures ;
- générer la lisibilité de l'espace ;
- créer des zones de verdure reliées entre-elles, créant un équilibre avec l'espace minéral ;
- Embellir l'espace public.

Il s'agit avant tout de créer ou recréer le caractère proprement public de l'espace urbain, en fournissant précisément un espace au public urbain. L'espace urbain creux, le vide laissé entre les bâtiments dans la ville est amené par ces politiques de requalification à retrouver son statut de lieu de vie publique et son rôle de médiateur entre les citoyens (Toussaint, Zimmermann : 2001b). Les améliorations des espaces publics s'adressent donc principalement aux usagers (Fleury 2007 : 272 ; Toussaint 2003 ; Toussaint, Zimmermann 2001a/b) :

« Les aménagements sont destinés à un public, que les aménageurs servent et auquel s'adresse le personnel politique en état de commander à ces aménagements. C'est en cela une question de l'espace public et une question à double fond : attente en matière de configuration spatiale qui se double d'une attente en matière de conformation sociale et politique du public » (Toussaint et Zimmermann 2001a : 10).

L'aménagement des espaces urbains doit répondre aux besoins du public auquel il s'adresse, mais également susciter les comportements et usages que les destinataires espèrent voir émerger. La composition spatiale ainsi que les objets et dispositifs mis à disposition du public sont censés permettre la réalisation des pratiques anticipées par les destinataires et favoriser les interactions sociales. Pour Toussaint et Zimmermann (2001a : 7), « *l'espace public comme pratique d'aménagement change de statut : ce n'est plus seulement la condition spatiale qui est en jeu, mais la capacité de l'espace comme condition, à orienter les comportements sociaux, à instruire la relation à autrui* ». Dans une perspective d'aménagement, l'espace physique est donc amené à susciter ou orienter les actions, usages et comportements des usagers : « *dans leur engagement à requalifier les espaces publics, les autorités – la ville - parient sur un lien de causalité entre ordre spatial et ordre social* » (Toussaint, Zimmermann 2001a : 7).

La question de l'aménagement relève donc d'une dimension spatiale qui se double d'une dimension sociale. L'articulation entre les deux se fait selon une perspective déterministe, dans la mesure où « l'ordre spatial » participe ou devrait participer à la détermination de « l'ordre social ». Les aménagements urbains doivent susciter ou orienter les comportements. Comme montré dans le chapitre précédent, l'espace urbain aménagé est le fruit d'une production de la part d'acteurs identifiables.

L'espace qui en résulte est emprunt des volontés de ces acteurs ; il est aménagé en fonction des objectifs identifiés par les concepteurs et l'espace doit permettre la réalisation des pratiques et usages que ces acteurs ont définis en amont. La composition spatiale est censée être en accord avec ces objectifs, et l'agencement supposé susciter les usages qui participent à cet objectif. Cette vision dichotomique ne doit pas pour autant masquer le fait que les concepteurs travaillent, dans le but de proposer un espace adéquat, en respectant les besoins des usagers. Leur objectif étant de fournir un espace de qualité aux habitants à qui s'adressent les interventions.

Il faut néanmoins nuancer cette dimension déterministe de la relation entre espace physique et usages ou comportement sociaux. Si les géographes postulent l'existence de liens entre l'environnement physique et les activités et usages qui s'y effectuent en ce qu'il constitue le cadre dans lequel l'action prend place, les études qui portent sur les espaces publics urbains soulignent qu'*« il s'agit dans un premier temps de prendre conscience qu'il n'y a pas de relation directe entre l'aménagement de l'espace réel et le vécu des usagers »* (Dind 2008a : 2). Comme le rappelle Voisin (2001a), l'aménagement urbain, en ce qu'il modifie l'espace, participe à une construction des possibilités d'actions : *« [L'aménagement] produit des lieux, des objets qui seront les supports des situations que créeront les habitants et usagers »* (2001a : 46).

C'est bien l'articulation entre l'espace urbain que les concepteurs créent et les usages réels effectués dans cet espace qui fait l'objet de ce mémoire.

Les deux premiers chapitres ont permis de clarifier la manière dont l'espace urbain est abordé dans ce travail : il s'agit d'un espace conçu par une catégorie d'acteurs pour une autre catégorie d'acteurs. L'espace urbain aménagé n'est pas neutre, mais comporte les traces des fonctions et usages que les destinataires y projettent. Les dispositifs et objets de l'espace urbain aménagé répondent à des besoins que les concepteurs ont identifiés et doivent permettre la réalisation des fonctions prévues.

1.3. Définition des espaces publics

La question des espaces publics n'est en rien nouvelle dans l'étude des villes. Le concept d'espace public a traversé les décennies, se voyant attribuer de nouvelles définitions, pour rencontrer aujourd'hui un large succès et s'imposer comme concept incontournable dans les discours sur la ville, tant par ceux qui la construisent et l'aménagent que ceux qui l'analysent. La définition de ce concept ne fait pourtant pas l'unanimité, ni parmi la multitude de chercheurs et disciplines qui s'intéressent à cet objet (Fleury 2007 : 16), ni chez les professionnels de l'espace (Merlin, Choay 2015 : 311-312).

Afin de mieux saisir la manière dont l'espace public est abordé dans ce travail, il convient à présent de dresser un portrait de ce que cette notion recouvre et des approches qu'elle suscite. Une telle démarche requiert forcément une schématisation de ma part, l'histoire ainsi que les définitions et études de l'espace public pouvant faire à elles seules l'objet d'un travail de mémoire. Il s'agit donc avant tout de proposer une définition opératoire de l'espace public pour cette recherche ainsi que d'en déterminer les composantes me permettant de procéder à une analyse d'un de ces espaces.

L'histoire du concept d'espace public implique de faire une distinction entre les conceptions a-territoriales ou immatérielles d'une part, et les conceptions territorialisées ou matérielles d'autre part (Bassand, Stein, Compagnon *et al.* 1999 ; Fleury 2004 ; Zepf 1999).

C'est Jürgen Habermas qui popularise la notion d'espace public en sciences sociales lorsqu'il publie sa thèse « *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* » en 1962 qui portait sur « *sur la constitution progressive, au cours du XVIIIe siècle, d'une sphère de la publicité (Öffentlichkeit) fondée sur l'usage libre et public de la raison, et s'autonomisant par rapport à la sphère du pouvoir* » (Fleury 2004a).

Pour Habermas, l'espace public renvoie à une sphère de débat au sein de la société, dans laquelle des acteurs politiques ou privés échangent et confrontent des idées et valeurs au sujet de thématiques multiples et variées (Bassand, Stein, Compagnon *et*

al. 1999 : 241 ; Zepf 1999 : 9 ; Fleury 2004a). Ce faisant, un journal, une émission de télévision ou de radio, ou encore une instance politique peuvent générer des espaces publics, circonscrits dans le temps. C'est dans cette sphère de débat que l'opinion publique se forme (Bassand, Stein, Compagnon *et al.* 1999 : 241). Si les lieux (salons, cafés, théâtre) sont importants dans ce processus, l'interprétation qu'en fait Habermas renvoie davantage à un espace abstrait (Fleury 2004a ; Juan Cantavella 2009 : 72).

La seconde conception injecte une dimension matérielle dans la compréhension de l'espace public, dans la mesure où il implique un territoire concret, dans lequel prennent place des pratiques sociales. Cette définition matérielle peut donc elle-même être articulée en deux lectures de l'espace : la première centrée sur les déterminants physiques de cet espace (espace public spatial), la deuxième sur les pratiques sociales qui s'y déroulent (espace public social). Il me semble important de distinguer ces deux dimensions dans un premier temps, ce qui permet de souligner les lectures diverses possibles de l'espace public, avant de proposer une définition intégratrice qui sera au fondement de l'approche de ce travail.

Il y aurait donc un espace public spatial qui a longtemps été celui des géographes, architectes, urbanistes et ingénieurs. Dans cette conception, l'espace public urbain peut être appréhendé comme le résultat de la soustraction des espaces privés à l'ensemble des espaces urbains. L'espace public apparaît alors comme la connexion indispensable entre les espaces privés (Bassand, Stein, Compagnon *et al.* 1999 : 244). L'espace public prend dans cette conception une dimension éminemment physique, puisqu'il renvoie à la rue, au boulevard, au trottoir, aux parcs, places, jardins, etc. Outre le réseau viaire, cette définition englobe également les bâtiments et infrastructures privés qui ont une vocation publique : cafés, gares, transports en commun, commerces, etc. (Bassand, Stein, Compagnon *et al.* 1999 : 244). L'analyse purement spatiale renvoie à une étude morphologique de ces espaces publics, qui se focalise sur les caractéristiques architecturales et d'agencement.

Ces espaces constituent également un lieu, un cadre dans lequel se déroulent toute une série de pratiques sociales. L'espace public apparaît donc également comme fondamentalement social : il renvoie à des espaces de rencontres, des situations de

coexistence, de coprésence et de sociabilité. L'espace public peut être perçu comme l'ensemble des relations sociales et les manières dont celles-ci s'agencent. Les travaux de sociologie et d'anthropologie urbaines se sont particulièrement penchés sur ce type d'espace. Si dans une telle approche, l'espace physique est présent, ce dernier est parfois mis au second plan et n'est pas réellement intégré dans l'analyse des phénomènes sociaux qui s'y déroulent. Une lecture critique des grands travaux de sociologie urbaine, essentiellement interactionnistes, amène notamment Bétin (2001) et Fleury (2004) à les considérer comme s'inscrivant dans une perspective a-territoriale de l'espace, puisqu'ils se focalisent uniquement sur les relations entre acteurs, sans prendre en compte l'espace physique en tant que tel. D'autres études tentent d'inclure la dimension physique dans l'analyse sociale des espaces publics. Cependant, Voisin-Bormuth (2012) note à ce propos que bien qu'il y ait des exceptions, la littérature contemporaine sur les espace publics « *sépare l'étude précise de la composition urbaine d'un côté, et l'analyse des usages, des pratiques et des politiques d'aménagement de l'autre* » (2012 :12). C'est bien dans cette brèche que j'inscris la démarche de mon travail : proposer une analyse des usages et pratiques des espaces urbains, combinée à une étude de la composition de ces espaces.

Afin de mener à bien ma recherche sur l'interaction entre l'environnement urbain construit et les usages dont cet environnement fait l'objet, une définition intégratrice de l'espace public s'impose. Je propose donc ici de suivre Zepf (1999), qui fournit un élargissement conceptuel intéressant de cette notion, en proposant une conception en trois dimensions de l'espace public urbain, lui permettant d'intégrer les interprétations de plusieurs disciplines qui étudient le phénomène urbain (la sociologie, les sciences politiques et la géographie). Selon lui, dans une réflexion sur l'urbain, l'espace public fait référence à la fois à « l'espace public immatériel de débat », à « l'espace public matériel du projet » et à « l'espace public des usages, pratiques sociales et des comportements » (Zepf 2009 : 3). La pertinence de cette approche repose sur le fait qu'elle appréhende l'espace public urbain à travers ses dimensions conçues, construites, et vécues et fournit ainsi les clés de lecture d'une analyse socio-spatiale. Cela permet à la fois de s'intéresser à la *fonction* ou *production* de l'espace, sa *forme* (dimension spatiale) et ses *usages* (dimension sociale) (Zepf 2009). Les dimensions immatérielles et matérielles de l'espace public,

ainsi que les formes physiques et les phénomènes sociaux sont appréhendés de manière interconnectée, si bien que l'espace public urbain est le résultat de l'interaction de ces différentes dimensions.

Je retiens pour ce travail cette définition tripartite de l'espace public, qui doit me permettre d'aborder la question de l'interaction entre les citoyens et l'espace urbain aménagé.

1.4. Dimensions de l'espace public urbain

Afin de procéder à l'analyse de l'un de ces espaces publics urbains, une définition des diverses composantes et des relations qu'elles entretiennent s'impose. Les prochains chapitres s'attèlent à décrire les notions de *fonction*, *forme* et *usages* telle qu'elles seront utilisées dans ce travail.

1.4.1. La fonction

« Tout espace public est d'abord défini par une ou plusieurs fonctions, répondant à la question : pour quoi ? » (Dind, 2008a: 4-5)

L'espace public se caractérise d'abord par sa fonction. Pour Zepf, cette notion comprend les « *processus qui mènent à la conceptualisation de l'usage et de l'espace* » (1999 : 67) et « *la représentation de l'usage social et de la forme architecturale* » (1999 : 67). Ce faisant, *la fonction* renvoie à ce que les destinateurs projettent comme activité sur l'espace qu'ils conçoivent, aux usages qu'ils anticipent.

La fonction est matérialisée à travers l'aménagement et l'équipement d'un espace, par lequel le concepteur cherche à produire l'usage anticipé, ou du moins d'en fournir les conditions de possibilité. Elle se caractérise donc par « *la destination d'un espace public à un usage précis, conçu par certains groupes d'acteurs urbains. Dans ce but, l'espace ou certaines parties de l'espace sont dotés d'équipements spécifiques et destinés à un usage particulier* » (Zepf 1999 : 67).

L'étude de la *fonction* peut être réalisée pour l'ensemble de l'espace public, ainsi qu'à l'échelle de ses sous-espaces et des objets et dispositifs qui le constituent. Dans ce travail, la fonction renvoie à la question de savoir ce pour quoi l'espace en question a été aménagé, et ce à quoi les objets et dispositifs de l'espace sont destinés. En cela, elle fournit le premier échelon de l'analyse socio-spatiale.

1.4.2. La forme

« La notion de forme s'inscrit dans la logique de la forme architecturale (« la géométrie de l'enveloppe volumétrique ») qui fait référence à la fois aux objets installés dans la place (les éléments) et à l'ensemble des zones dont se compose l'entité spatiale (la structure générale) » (Zepf 1999 : 67).

Selon Panerai, Depaule et Demorgon (2005 : 78, cité par Voisin-Bormuth 2012: 82), l'analyse de la composition spatiale peut se faire à trois niveaux : (i) la ville, (ii) l'espace public dans son environnement et (iii) l'espace public dans son espace propre. Ces trois niveaux traduisent une échelle d'analyse de plus en plus fine. L'étude de l'inscription d'une place urbaine dans son contexte (l'échelle de la ville ou du tissu urbain) n'est pas sans rapport avec l'analyse de la place « dans son espace propre », notamment quant à la façon dont on accède et on quitte une place. Cependant, dans ce travail, je me focalise sur l'échelle d'analyse la plus fine, qui est la plus pertinente en regard de mon objet de recherche. A cette échelle de l'analyse, je m'accorde à Zepf, pour qui *« les techniques d'analyse des matériaux de construction, de composition du sol et des façades, ainsi que l'aménagement du mobilier urbain [...] semblent importantes dans une étude des éléments de la place urbaine »* (Zepf 1999 : 88).

Toussaint précise d'avantage ce à quoi les *éléments* de la place font référence, en abordant la question de la forme par le concept de *« dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain »* (Toussaint 2003) :

« Il comprend aussi bien les immeubles de logements ou de bureaux, les monuments et les fontaines, les «équipements»..., les rues, les places, les voies, les trottoirs et les quais, les bordures des trottoirs, les caniveaux, les places de stationnement et les dispositifs de paiement (lorsque ces places sont payantes), les parkings, les plantations, les pelouses et les jardins, les bacs à sable, les bancs..., que les réseaux d'alimentation en eau potable, les réseaux

d'assainissement, le téléphone, l'alimentation en électricité, en gaz, en information (câblée)... ainsi que les mobiliers émergences de réseaux, la signalisation lumineuse, les transports en commun, en site propre ou non, en surface ou en sous-sol, etc. Ce domaine est formé de biens et de services. Même si la liste ne peut être exhaustive, ce domaine comprend un nombre fini d'objets, ceux à la fabrication desquels oblige la vie en ville » (Toussaint 2003 : 7).

La *forme* est un élément important dans l'étude des espaces publics urbains, dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme étant aménagés selon des intentions spécifiques d'un groupe d'acteur et dans un but précis (qui fait référence aux *fonctions* présentées ci-dessus). Leur matérialisation physique est justement censée être en adéquation avec ces fonctions: « *la matérialité est d'abord en relation avec la fonction, avec laquelle elle est plus ou moins en adéquation* » (Dind 2008 :6). L'étude et la description des caractéristiques morphologiques (forme, matériaux, couleur, texture, emplacement, etc.) de la *forme* de l'espace public ici définie sert ainsi à analyser les effets qu'elles ont ou n'ont pas sur les usages et les usagers, et mettre en perspective leur adéquation ou inadéquation avec les fonctions qui leurs sont attribuées. En cela, l'étude de la forme constitue le deuxième maillon de l'étude du réaménagement du centre-ville de Granges auquel je procède dans ce travail.

1.4.3. Les usages

« L'usage désigne l'ensemble des pratiques sociales se déroulant à l'intérieur d'un espace donné » (Zepf 1999, 66).

La troisième dimension de l'espace public proposée par Zepf est celle de l'usage. L'étude des usages en milieu urbain n'est pas un angle d'attaque nouveau en soi. En effet, l'usage de l'espace urbain est largement admis comme étant l'une des composantes fondamentales de la ville, constituant une focale des plus communes pour aborder l'étude de ses espaces. Au point où les chercheurs s'accordent à dire que sans *usage*, il n'y a pas de ville : « *En effet, l'espace est d'abord conçu, projeté et ensuite réalisé. Une fois livré, il est pratiqué et ces pratiques mettent en jeu des représentations. De cet espace urbain, qui existe sans urbaniste, on peut dire qu'il est un savoir en usage qui est aussi important que celui de l'urbaniste; et ce sont ces usages qui instituent et font la ville* » (Fouil 2011: 2).

La dimension sociale fait donc partie intégrante de l'espace public urbain. Voisin-Bormuth distingue à ce sujet deux tendances dans l'étude des phénomènes sociaux en milieu urbain (2012 : 116). Premièrement, les recherches étudient les pratiques urbaines de façon globale ou se penchent sur des usages particuliers (sport, arts, commerce, etc.) et procèdent souvent à une cartographie de ces pratiques, une typologie de l'utilisation des espaces ou à l'étude des conflits que peuvent générer ces pratiques diverses. Ces travaux s'inscrivent souvent dans des questionnements plus larges tels que le rôle de l'espace public urbain en terme de sociabilité ou d'urbanité (Voisin-Bormuth 2012 : 116). La seconde façon d'aborder les usages de l'espace public est celle qui « *interroge les relations entre aménagements et équipements et usages : comment les dispositifs spatiaux sont-ils utilisés (a) ? comment influencent-ils les usages (b) ?* » (Voisin-Bormuth 2012 : 116). C'est dans cette seconde filière que j'inscris ma démarche.

La notion d'usage est ici employée dans une vision plus large que la simple utilité d'un objet ou d'un espace, pour englober « *l'ensemble des actions sociales qui s'opèrent dans un cadre spatial et temporel* » (Zepf 1999 : 1), qui « *s'illustrent à travers les comportements et pratiques sociales réelles* » (Zepf 1999 : 66). Il s'agit d'aborder les usages des espaces publics et de ses composantes par les pratiques quotidiennes, les routines, les habitudes et les « *petits gestes* » non-réfléchis. Il s'agit pour moi d'aborder les espaces publics urbains par leurs usages ordinaires, qui constituent le troisième maillon de l'analyse. Zepf propose une définition de cette notion au singulier, pour englober l'ensemble des pratiques qui se déroulent dans un espace public. Dans ce travail, je privilégie l'emploi du pluriel, afin de mieux rendre compte de la diversité des pratiques auxquelles fait référence cette notion.

1.4.4. Les relations entre fonction, forme et usages

La définition tripartite de l'espace public proposée ci-dessus implique des relations de plusieurs ordres entre fonction, forme et usages, que Zepf représente schématiquement de la manière suivante :

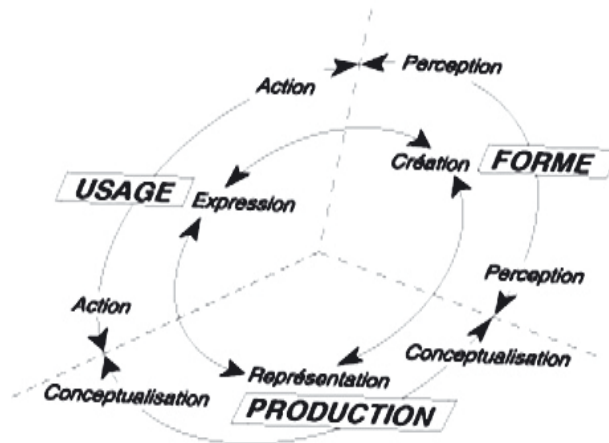


Fig. 2: modèle d'analyse des relation entre *fonction, forme et usage* chez. Source : Zepf 1999 : 69

Le modèle proposé par Zepf place les différentes dimensions de l'espace public urbain au sein d'un système dynamique d'influences mutuelles, dans lequel la modification de l'un des paramètres entraîne inévitablement un changement dans les deux autres dimensions. Chacune des trois dimensions de l'espace public urbain agit selon Zepf à la fois comme force centripète (représentée par le cercle extérieur dans le schéma), c'est-à-dire qui influence les deux autres, et comme force centrifuge (représentée par le cercle intérieur dans le schéma), c'est-à-dire qui subit et intègre en lui les changements des autres dimensions. Ce faisant, « *chaque dimension de [la] modélisation est à la fois émetteur et récepteur d'influences par rapport aux deux autres dimensions avoisinantes* » (Zepf 1999 : 70).

Dind propose le concept de *congruence*, pour décrire la situation dans laquelle les dimensions de *fonction, forme et usages* s'accordent entre elles : « *La congruence est définie, pour un élément particulier des espaces publics, par l'adéquation entre ses différentes dimensions, et notamment par l'adéquation entre l'espace tel qu'il a été conçu et son vécu par les usagers* » (2008a : 7). Cependant, comme évoqué auparavant, la disjonction entre destinataires et destinataires des espaces publics crée une marge de manœuvre, qui ouvre la voie à des décalages entre ces trois dimensions. L'objectif de ce travail est précisément de s'intéresser aux influences mutuelles entre *fonction, forme et usages*, en se focalisant sur les moments dans lesquels ces différentes dimensions entrent en tension ; ces moments durant lesquels les destinataires n'usent pas de l'espace et ses dispositifs de la manière

dont les destinataires l'avaient envisagée. C'est donc principalement sur l'absence de *congruence* que je me concentre dans cette recherche.

A l'aune de ces considérations, les principales questions orientant ma recherche et mon approche de l'espace public urbain sont les suivantes:

- Quelles sont les fonctions de l'espace et des dispositifs étudiés et comment sont-elles implémentées ?
- Comment les gens usent-ils des aménagements et dispositifs qui leur sont destinés ? Comment les formes urbaines agissent-elles sur les usages réels ?
- En quoi les décalages potentiels entre *fonction*, *forme* et *usages* nous renseignent-ils sur les pratiques de l'espace observé, et sur les dynamiques urbaines de manière plus générale ?

1.5. Pourquoi étudier l'ordinaire urbain ?

« Les anthropologues, au regard plus exercé que les sociologues et autres géographes, devinent l'essentiel dans le banal, détectent l'original dans l'habituel, dégotent l'étonnant dans l'insignifiant » (Paquot 2010 : 40).

Bien qu'objet d'étude des sciences sociales depuis longtemps (le projet premier de l'anthropologie n'était-il pas aussi de décrire les activités ordinaires de sociétés appelées « sans écriture » ou « exotiques » et « traditionnelles » par la suite ?), le quotidien peine semble-t-il à trouver une place légitime dans la recherche. Les chapitres de thèses ou d'ouvrages et les articles qui procèdent aujourd'hui encore à une « justification » de l'intérêt de l'ordinaire - tout comme je le fais ici - sont à mes yeux révélateurs de ce statut fragile. Le quotidien, l'ordinaire et le banal sont également à l'origine de nombreuses questions de définition qui sont loin de faire consensus. De quoi s'agit-il ? Vaut-il la peine d'être étudié ? Mérite-il une attention scientifique ? Mon attention ? Un regard sur ce que l'ordinaire urbain peut être, sur son importance au quotidien mais aussi pour les sciences sociales ou particulièrement l'anthropologie, me permet d'une part de me conforter dans le choix de mon sujet de mémoire et mon terrain, et de situer ce dernier dans une dynamique plus vaste.

Il y a eu un regain d'intérêt pour le quotidien en sciences sociales – particulièrement en géographie, sociologie et anthropologie – au début du vingtième siècle, notamment avec l'émergence de la ville et la question urbaine comme nouveau terrain d'enquête. Ainsi aux Etats-Unis, on peut notamment citer l'école de sociologie de Chicago qui, par des travaux empiriques et une sociologie qualitative, s'est penchée sur le quotidien des citoyens. L'angle d'approche retenu était avant tout celui des communautés d'immigrants présentes en grand nombre dans la cité (Coulon 2012, Stébé 2010 : 67 - 80). C'est ensuite notamment Erving Goffman, rattaché à la seconde génération de l'école de Chicago, qui, en s'intéressant aux interactions dans les lieux publics, constitue une des grandes figures de l'étude du quotidien dans le contexte nord américain (Coulon 2012 : 120).

Du côté européen, ce sont les travaux d'après-guerre de Henri Lefebvre et Michel de Certeau articulés autour du pouvoir et la manière dont les sociétés se reproduisent, qui ont eu un grand impact et suscités un intérêt croissant pour l'étude du quotidien en milieu urbain (Pousin 2008). Bennett et Watson (2002) décrivent l'approche de Lefebvre et De Certeau dans les termes suivants :

« Every day life has been described in both negative and positive terms either as the basis for tactical resistance to strategies of the power (de Certeau, 1984) or as the dull sphere or repetition and routine wherein relationships of power are conserved (Lefebvre 1984/1968) » (Bennett, Watson 2002 : 277).

Miller et Woodward (2012) insistent cependant sur le besoin aujourd'hui de théoriser l'ordinaire, afin de le sortir de l'approche critique de Lefebvre et De Certeau, qui voient dans les pratiques quotidiennes une forme de résistance ou de subversion face aux contraintes normatives dont elles font toujours l'objet (Miller, Woodward 2012 : 141). Pour ce faire, ils appréhendent l'ordinaire par deux dimensions. D'une part, l'ordinaire y est saisi par ses relations au quotidien, à la routine et au banal. D'autre part, l'ordinaire engage la question de la norme et la normativité.

La première dimension considère le quotidien comme *« what most people do most of the time »* (Miller, Woodward 2012 : 145). Ils différencient ainsi l'ordinaire (*ordinary*) du quotidien (*everyday life*), pour mettre en avant que c'est à travers les routines et le « banal » (*mundane*) que l'ordinaire est ancré (*embedded*) dans les actions et pratiques quotidiennes. L'ordinaire renvoie ainsi aux activités banales, aux petits faits

et gestes dont la répétition et l'addition constituent l'épaisseur du quotidien. L'ordinaire renvoie donc à la routine et à l'habituel, s'opposant à l'extraordinaire ou l'exceptionnel :

« *the ordinary "implicates a cluster of significations indexing the habitual, customary" and contrasts with the "exceptional or unusual"* ([Sandywell] 2004 : 162) » (Miller, Woodward 2012 : 144).

En ce qui concerne l'anthropologie urbaine, Georges Perec avait lancé un appel, lorsque dans son court texte *Approches de quoi* qui ouvre le recueil *L'infra-ordinaire* (1989), il propose de fonder « *notre propre anthropologie : celle qui parlera de nous, qui ira chercher chez nous ce que nous avons si longtemps pillé chez les autres. Non plus l'exotique mais l'endotique* » (Perec 1989 : 11-12). Perec avance alors la notion d'« *infra-ordinaire* » pour explorer « *ce qui se passe chaque jour et qui revient chaque jour, le banal, le quotidien, l'infra-ordinaire, le bruit de fond, l'habituel [...]* » (1989 : 11). À la question de savoir comment procéder pour étudier cet infra-ordinaire et lui donner un sens, il propose plusieurs voies :

« Ce qu'il s'agit d'interroger c'est la brique, le béton, le verre, nos manières de table, nos ustensiles, nos outils, nos emplois du temps, nos rythmes. Interroger ce qui semble avoir cessé à jamais de nous étonner. Nous vivons certes, nous respirons, certes ; nous marchons, nous ouvrons des portes, nous descendons des escaliers, nous nous asseyons à une table pour manger, nous nous couchons dans un lit pour dormir. Comment ? Où ? Quand ? Pourquoi ? » (Perec 1989 : 12).

L'argument qui sous-tend cette démarche est le même pour tous ceux qui revendiquent la nécessité de se pencher sur le banal et le quotidien: pourquoi vouloir s'obstiner à étudier les situations, phénomènes ou pratiques « exceptionnelles » ou « extraordinaires » alors que ce n'est pas ce que font les gens la plupart du temps ? Ce qui « sort de l'ordinaire » est de fait plus rare, car se produisant moins souvent, mais n'est pas pour autant plus important, au contraire :

« "Deux fois rien" n'est pas "rien", quant à "trois fois rien", cela vaut à la fois plus et moins ! La vie urbaine dans sa quotidienneté est faite de mille et un petits riens qui, pris séparément, ne sont guère significatifs, mais ensemble constitue l'épaisseur même de la vie, avec sa routine, ses habitudes, ses répétitions, ses parcours, ses gestes, ses formules. » (Paquot 2010a : 39)

Selon Paquot, chacun pourra s'arrêter sur un de ces « riens », chacun de ces « riens » nous renseigne sur l'état de l'urbanisation, et l'examen de plusieurs de ces « riens » contribue à la découverte de l'une des facettes de l'*homo urbanus* (Paquot 2010b : 45). C'est sur un de ces « riens », évoqué par Thierry Paquot, que je veux m'arrêter dans ce mémoire. À savoir les usages ordinaires d'un espace public réaménagé. Ces usages seront mis en perspective avec les travaux d'aménagement qui ont donné sa forme à l'espace en question. Ainsi, aborder l'étude de l'ordinaire urbain nécessite avant tout « d'observer ce qui se fait *ici et maintenant*, ce qui se déroule et qui n'est pas forcément objet de discours » (Toussaint 2003 : 101).

La seconde dimension inhérente à l'ordinaire réfère à la question des normes sociales. Miller et Woodward définissent la normativité en anthropologie en ces termes :

« In this context, *normativity* means simply the expectations that actions within a social field are likely to be judged as right or wrong, appropriate or inappropriate, proper or transgressive. Such judgments imply norms into which populations are socialised (Eriksen 2001 : 59) » (Miller et Woodward 2012 : 124)

Dans le cas d'une étude focalisée sur les interactions entre les aménagements physiques et les citoyens, c'est peut-être la relation de l'ordinaire à ce qui sort de l'ordinaire qui permet au mieux d'appréhender la question des normes sociales. A ce titre, Harold Garfinkel proposait une méthode innovante pour mettre en lumière ces règles implicites et non écrites de comportement en public. C'est à travers ses expériences de déstabilisation (*Breaching experiments*) que ce chercheur tenta de révéler les normes – en les brisant de manière volontaire (Bennett and Watson 2002 : 99). Assumant et tirant parti du fait que le chercheur altère forcément le milieu qu'il étudie par son observation systématique, les expériences de Garfinkel se donnaient pour objectif de briser volontairement les conventions, et observer les réactions suscitées par ces actions auprès des individus qui y assistent. Il voyait là un moyen idéal pour révéler les règles implicites qui sous-tendent les situations prises pour acquises (*taken-for-granted situations*) (Bennett and Watson 2002 : 99).

Cette seconde dimension de l'ordinaire peut permettre d'interroger la pratique spatiale comme une facette de la normativité. A l'image des expériences de Garfinkel, cette seconde dimension soulève des questions quant aux relations et écarts potentiels entre fonction et usages : Si l'aménagement et les dispositifs urbains proposent des scénarios d'usage "conventionnels" (les usages anticipés par les concepteurs) de ces derniers, les décalages potentiels entre usages escomptés et usages réels relèvent-ils pour autant de rupture de conventions ou de normes sociales? Autrement dit, les usages décalés peuvent-ils mettre en lumière des normes et conventions à l'œuvre dans l'espace public ? Les usages décalés peuvent-ils devenir une norme ?

2. Méthodologie

Suite au cadrage théorique nécessaire à l'étude d'un espace public urbain, s'impose un cadrage méthodologique en cohérence. Si les angles d'approche théorique sont multiples, les méthodes de recueil de données le sont au moins tout autant, si ce n'est plus. Il est vrai que l'anthropologie urbaine est un domaine dans lequel les innovations et bricolages méthodologiques sont nombreux. Il convient dans ce chapitre d'exposer les méthodes de recueil de données retenues dans ce travail, afin de dissiper autant que possible « le flou du terrain » parfois rattaché à l'anthropologie qui, selon Olivier de Sardan, a tout à gagner à expliciter la « *politique qui la guide* » (Olivier de Sardan 1995 : 2).

L'approche théorique socio-spatiale centrée sur les éléments de *fonction, forme* et *usages* de l'espace public urbain requiert des outils d'enquête adéquats. Il s'agit pour moi de raconter la ville d'une double perspective : celle des concepteurs et celle des usages. Mon discours étant toujours articulé autour d'un élément physique de l'aménagement pris dans la relation entre ces deux parties ; la forme urbaine comme production de la part des concepteurs et comme élément pris dans l'action par les usages. Trois questions se posent alors :

- comment étudier les fonctions des espaces et dispositifs urbains ?
- comment étudier les usages des espaces et dispositifs urbains ?
- comment étudier les formes urbaines ?

Ces trois interrogations structurent ce chapitre méthodologique. Comme le note Juan Cantavella, l'anthropologie ne propose pas de protocole concret ou de procédé strict qu'il suffirait de suivre pour appréhender la réalité, mais « *comme un processus ouvert et ambigu dans lequel l'ethnographe doit voir quelle série d'informations et de techniques lui sont utiles ou s'ajustent le mieux au type de recherche qui l'intéresse dans une procédure constante d'essai-erreur* » (Juan Cantavella 2009 : 74). Je présente donc dans les sous-chapitres suivants, les méthodes retenues dans ce travail pour aborder chacune des dimensions relevées ci-dessus.

2.1. Comment étudier la *fonction* ?

Dans cette étude, j'aborde l'étude des fonctions, telle que définies dans le cadre théorique, par le biais d'une série d'entretiens semi-directifs avec des personnes engagées dans le processus de conception et réalisation du réaménagement de l'espace étudié et par une analyse de documents relatifs aux travaux réalisés.

2.1.1. Les entretiens semi-directifs

Le choix de l'entretien pour aborder les fonctions s'est imposé naturellement dans la mesure où, comme le précise Voisin-Bormuth, il s'agit d'un bon moyen pour comprendre au mieux la conception que les acteurs engagés dans le processus de conception ont de l'espace sur lequel ils interviennent, ainsi que des normes et valeurs aux fondements du projet de requalification (2012 : 157). Il permet également d'explorer les moyens par lesquels les concepteurs ont tenté de produire les conditions de possibilité des usages anticipés.

Van Campenhoudt et Quivy et définissent l'entretien en ces termes :

«Un véritable échange au cours duquel l'interlocuteur du chercheur exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences, tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum d'authenticité et de profondeur » (2013 : 170).

L'entretien semi-directif se caractérise par sa nature flexible : il doit laisser à l'interviewé sa liberté d'expression tout en lui suggérant un cadre de discussion, afin de permettre le recueil d'informations précises, tout en laissant l'enquêté s'exprimer librement et, dans mon cas, présenter sa conception de l'espace public et des fonctions du réaménagement du centre-ville de Granges ainsi que de ses éléments constitutifs. Fleury estime que cette forme d'entretien est particulièrement adaptée au recueil de la parole auprès des acteurs que sont les fonctionnaires, élus ou urbanistes (Fleury 2007: 150).

L'entretien semi-directif requiert l'élaboration d'un guide définissant en amont les points et questions à aborder avec l'interlocuteur (à consulter en annexe : annexe 1). Il est généralement admis que ce guide doit servir de fond, permettant de cadrer la discussion et éviter de se perdre (Van Campenhoudt et Quivy 2013 : 171). En effet, il est souhaitable d'instaurer une véritable discussion naturelle ou informelle avec l'enquêté. Il s'agit de « *laisser venir* » (Van Campenhoudt et Quivy 2013 : 171) l'interlocuteur afin que celui-ci parle ouvertement, dans ses propres mots et dans l'ordre qu'il souhaite. La nature d'un tel échange doit notamment favoriser l'émergence de témoignages et d'interprétations (Van Campenhoudt et Quivy 2013 : 171). Si de telles préconisations sont courantes dans les manuels de méthodologie en sciences sociales, la relative difficulté d'instaurer ces conditions est également largement admise dans ces mêmes manuels. Olivier de Sardan insiste ainsi sur le caractère artificiel de la situation et la difficulté à dépasser la relation informateur – enquêteur (1995 : 7). J'ai été particulièrement affecté par cette problématique durant mes entretiens, ne parvenant que rarement et pour une durée limitée à sortir de ce cadre. Bien que m'efforçant de structurer l'entretien par des questions générales, il m'a sans cesse été nécessaire de me raccrocher à mon guide pour relancer l'échange et demander des informations plus précises.

J'explique en partie la forme plus rigide et formelle des entretiens que j'ai menés par le rôle d'expert de mes interlocuteurs : leur connaissance et statut par rapport à l'objet de nos échanges - les travaux de requalification du centre-ville de Granges qui relèvent de leur production – entraîne le fait qu'ils semblaient attendre des questions précises, plutôt que d'être confrontés à une discussion spontanée. La formule « *Also schiess los !* »¹ que deux de mes interlocuteurs m'ont adressée en début d'entretien traduit un peu leur attentes : se faire « mitrailler » de questions. Si cette difficulté a été ressentie durant les entretiens, j'ai tout de même eu accès à un grand nombre d'informations sur les fonctions des espaces publics et la façon d'implémenter certaines de ces fonctions.

¹ En langage courant, cette formulation est employée pour donner la parole à quelqu'un qui a quelque chose à raconter, voire même un besoin de parler. Littéralement, elle signifie « vas-y, tire-moi dessus ».

J'ai n'ai pu effectuer qu'un nombre relativement restreint d'interviews : quatre entretiens avec des interlocuteurs différents, tous engagés dans le processus de requalification du centre-ville de Granges :

- Claude Barbey, directeur des travaux publics à la Ville de Granges au moment de la planification et réalisation des travaux.
- Stephan Buchofer, architecte FAS, membre du bureau lauréat du concours pour la place du Marché.
- Jürg Iseli, architecte HTL / aménagiste FSU, urbaniste communal à la Ville de Granges au moment de la réalisation des travaux.
- Jürg Vifian, directeur adjoint des travaux publics à la Ville de Granges, chef « Hochbau ».

Cependant, le nombre restreint d'entretiens est compensé par le fait qu'il s'agit là des acteurs clés de la réalisation du projet de réaménagement du centre-ville de Granges. Un cinquième interlocuteur de choix aurait été un membre de l'équipe Metron, vainqueur du concours de projet pour les mesures d'accompagnement de la construction de l'A5, dont le secteur d'intervention est la Solothurnstrasse et la Place du Temps (Zytplatz). Mes demandes d'entretien sont malheureusement restées sans réponses. L'étude des fonctions de cette partie a donc été faite par l'intermédiaire des entretiens avec les urbanistes de la ville ainsi que les documents du concours.

Les entretiens ont été menés en des lieux divers : sur une terrasse non loin de la place du Marché faisant l'objet de cette étude, dans un café, au domicile de l'un des enquêtés et dans les bureaux du service d'urbanisme de la ville. La durée des entretiens est comprise entre 1h15 et 1h40. Ils ont systématiquement été enregistrés avec l'accord des interlocuteurs, puis retranscrits. En revanche, une méthodologie stricte d'analyse du discours n'a pas été mise en œuvre pour l'examen des entretiens. J'ai davantage procédé par allers-retours entre les entretiens et les observations pour repérer et identifier des éléments pertinents pour la problématique de ce travail.

2.1.2. L'analyse documentaire

L'analyse des fonctions des espaces étudiés et de leurs composantes a été complétée par une analyse de documents écrits. Les documents pouvant servir à comprendre l'espace pensé par les concepteurs sont nombreux : études et rapports intermédiaires, documents et cartes d'aménagement, échanges d'emails, bulletins communaux, etc. Une analyse approfondie de tous ces documents pourrait permettre de mettre à jour le processus d'émergence du projet, la constellation des acteurs qui interviennent ainsi que les rapports de pouvoir entre eux. Tous ces éléments pourraient être intéressants pour l'étude de l'espace conçu. Cependant, cette dimension ne constitue qu'une partie du travail entrepris dans la présente étude. Il a donc fallu limiter les documents en nombre, pour se focaliser sur une petite série de documents pertinents par rapport à l'angle d'approche ma recherche, et traitables dans un temps raisonnable pour un mémoire de master. Pour ce faire, J'ai décidé de me focaliser sur les documents relatifs aux deux concours organisés séparément pour réaménager le centre ville de Granges (une description des documents retenus se trouve en annexe : annexe 2) Ces documents présentent notamment l'avantage de pouvoir identifier les demandes et objectifs du maître d'ouvrage ainsi que les critères dévaluation d'un coté et les solutions proposées par le maître d'œuvre de l'autre. De plus, dans la mesure où ces documents n'incluent pas seulement le projet lauréat, l'analyse et la comparaison des projets qui n'ont pas été retenus permettent de mieux saisir les volontés et ambitions des concepteurs quant à l'espace réaménagé.

2.2. Comment étudier la *forme* ?

Plusieurs travaux se consacrant à l'étude des formes urbaines, comparent l'espace étudié à une boîte, composée d'un sol, de murs et éventuellement d'un toit. S'ajoutent à cela les « *éléments d'aménagement* » (Voisin-Bormuth 2012) ou « *objets de la place* » (Zepf 1999), qui renvoient à tout ce qui compose la place, hormis le sol et les murs : mobiliers urbains, jeux pour enfants, fontaines, panneaux d'affichage, végétation, équipements pour transport, etc. (Voisin-Bormuth 2012 : 91). Selon Voisin-Bormuth, « *l'espace public dans son espace propre est analysé avec*

les catégories de l'architecture comme pourrait l'être une pièce, une cour d'immeuble ou bien un jardin. Il est ainsi décomposé en sol, murs et éléments d'aménagements » (2012 : 86).

Pour ma part, j'ai fait le choix de limiter l'attention portée aux façades - qui font parfois l'objet de descriptions denses portant sur le style architectural, gabarit, etc. - dans la mesure où les façades n'ont pas été véritablement incorporées dans le travail de requalification : les façades n'ont fait l'objet d'aucune intervention dans le processus de réaménagement de l'espace.

L'étude des formes urbaines s'est faite avant tout par l'observation et la description fine des éléments de ses éléments constitutifs. L'intérêt ici n'étant pas d'étudier la morphologie d'une place publique ou de l'une de ses composantes comme une fin en soi, mais bien de pouvoir mettre en perspective la matérialité physique de l'espace considéré avec la manière dont les usagers l'utilisent d'une part, et avec les intentions et les objectifs des concepteurs d'autre part.

2.3. Comment étudier les usages ?

Contrairement à de nombreuses recherches en anthropologie, sociologie ou géographie urbaine qui se penchent à travers le discours sur les perceptions et représentations de l'espace auprès des usagers, j'ai fait le choix – théorique – de sciemment laisser de côté cet aspect de l'étude des villes. Ces dimensions ne me semblent pas dénuées d'intérêt, mais ce qui m'intéresse avant tout dans ce travail, ce sont les usages banals, ordinaires et quotidiens des espaces urbains réaménagés. Il est donc, dans ce travail, avant tout question d'usages et non d'usagers.

Le choix d'étudier les usages et non les usagers, et en particulier les usages ordinaires, m'a poussé à privilégier l'observation pure, aux dépens d'une enquête par entretiens. Ce choix relève notamment d'un doute sur le fait que les usagers mènent une réflexion sur leurs usages les plus ordinaires et leur capacité ou volonté à mettre des mots sur ce qu'ils font, lorsque précisément ils ne font rien d'extraordinaire ou de

particulier. Toussaint, dont la posture épistémologique inspire largement mon orientation méthodologique, formule la difficulté dans les termes suivants :

« Le problème consistait surtout à observer ce qui se fait ici et maintenant, ce qui se déroule et qui n'est pas forcément objet de discours. En effet, ce qui devait être observé relève en grande partie de la routine, des habitudes, du non-pensé (au sens où ce qui se déroule n'est pas inconscient mais infra-conscient, laissant libre cours simultanément à autre chose : à l'observation de l'environnement, à la rêverie voire à la méditation, « penser à autre chose », etc.) » (Toussaint 2003 : 101)

Beaud et Weber abondent dans le même sens, estimant que *« les pratiques les plus ordinaires se prêtent difficilement à l'entretien ; les enquêtés ne voient littéralement pas ce qu'ils font. Le travail reposera alors principalement sur l'observation »* (Beaud et Weber 2010: 155). C'est donc intentionnellement que je privilégie la méthode d'observation *in situ*, qui s'intéresse aux comportements manifestes (Grosjean et Thibaud 2001 : 8). Une telle démarche prend alors des allures de description éco-éthologique, qui *« procède à une approche naturaliste des situations urbaines »* (Grosjean et Thibaud 2001 : 8), mettant à profit une des principales ressources offerte par l'espace public urbain : *« l'observabilité des conduites sociales »* (Grosjean et Thibaud 2001 : 8). Jeannin décrit le processus d'observation en ces termes :

« Afin d'appréhender les pratiques urbaines qui créent la vie au quotidien de la ville, il est nécessaire d'accumuler, de distinguer des instants particuliers et de stratifier des temporalités grâce à une observation et une transcription méticuleuses, très concrètes, attachées aux petites choses. Investir un lieu, regarder au fil des heures l'évolution de l'espace au travers des corps qui l'habitent et le traversent. Observer les postures et déambulations qu'il suscite au quotidien » (Jeannin 2008 : 2).

C'est d'abord le choix d'un espace circonscrit qui rend l'observation directe possible, *« parce qu'elle met le chercheur face à un ensemble fini et convergent d'interactions »* (Arborio et Fournier 1999 : 14). Le choix de mon terrain, la place du Marché de Granges, a été fait en amont, mais la délimitation spatiale de mes observations s'est construite au fur et à mesure des premières observations.

Il s'agit ensuite de ne pas tomber dans une énumération et description exhaustive de l'espace urbain à la manière de ce qu'expérimente Perec dans sa « *tentative d'épuisement d'un lieu parisien* » (2008). A mon sens, la notion de *tentative* employée par l'auteur exprime bien la difficulté, voire l'impossibilité, de venir à bout d'une telle démarche. L'observation des usages requiert donc un regard orienté, « *un dessein et une intention* » (Voisin, 2000b : 152), tout en laissant une place à l'inattendu : « *L'observation sans arme est vide, l'observation trop armée n'apprend rien* » (Beaud et Weber 2010 : 128).

Abordant le terrain avec mes « armes » - les questions de fonction, forme et usages et les potentiels décalages entre ces dimensions - je me suis efforcé de respecter deux phases d'observation, afin de tenter de limiter le risque d'aveuglement d'un regard « *trop armé* ».

La première est une phase dite d'observation « flottante » (Pétonnet 1982) ou « diffuse » (Chapoulie 2000 : 6) qui a consisté avant tout à marcher, regarder, ressentir et retenir un maximum d'éléments de l'espace observé. Elle m'a avant permis de prendre connaissance de l'espace étudié, de me familiariser avec le terrain, d'en redéfinir les limites, de préparer les entretiens, de procéder à l'étude des formes et de la place du Marché dans sa structure d'ensemble, ainsi que de préparer la seconde phase d'observation. C'est un regard plus « naïf » que celui qui guide la deuxième phase d'observation que je me suis efforcé de respecter.

Dans un second temps, c'est une phase d'observation « ciblée » (Toussaint, Zimmermann, 2001) ou « analytique » (Chapoulie 2000 : 7) qui a été mise en œuvre. Il s'agit d'un « *travail de repérage focalisé sur un ou des aspects particuliers des phénomènes étudiés en temps et dans un lieu déterminés* » (Chapoulie, 2000 : 7). Il s'agissait pour moi de m'intéresser aux interactions des citoyens avec les formes, objets et dispositifs spatiaux, et aux manières dont les citoyens évoluent dans et avec l'espace public urbain, en focalisant cette fois mon attention sur les décalages entre les usages et les fonctions.

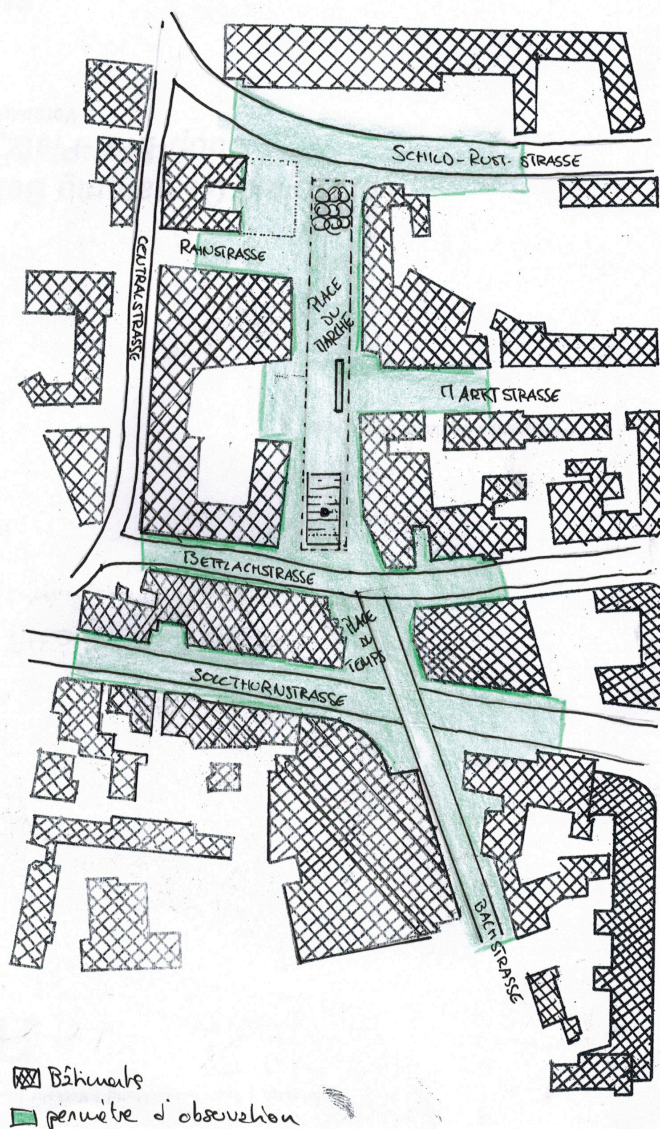


Fig. 3 : Croquis de la zone d'observation

Cette seconde phase n'a pu être menée qu'après la réalisation des premiers entretiens et la prise de connaissance des documents relatifs aux projets, afin de limiter la projection de mes propres préconceptions sur ce que tel ou tel espace devait être et la manière dont tel ou tel dispositif devait être utilisé. Il s'agissait en effet bien de pouvoir déceler les décalages ou écarts potentiels par rapport au discours des concepteurs. C'est donc dans cette phase que mes observations se sont systématisées autour des éléments qui seront présentés dans la seconde partie de ce travail de mémoire.

2.4. Choix du terrain

J'ai choisi de travailler sur le centre-ville de Granges (SO) pour plusieurs raisons. Au début des années 2000, la place du Marché a été complètement repensée et réaménagée. Alors qu'elle était un parking encombré, la Ville de Granges voulu la réhabiliter en tant que place publique urbaine, capable d'accueillir les habitants. Des travaux importants, qui ont restructuré l'ensemble de l'espace, ont ainsi eu lieu. De plus, la nouvelle place du Marché à été réintégrée dans le tissu urbain avoisinant, notamment par les travaux sur l'axe routier Ouest-Est (la Solothurnstrasse) qui consistaient en une transformation de cette route cantonale en une zone de rencontre, avec priorité pour les piétons. Ces deux interventions urbanistiques ont eu lieu successivement et sont le fruit d'une planification distincte : deux concours d'aménagement ont été organisés, le projet de la place du Marché ayant été intégré dans les directives du concours pour la restructuration de la Solothurnstrasse et la place du Temps.

Ce terrain me paraissait alors intéressant de par l'ampleur des interventions réalisées, et parce qu'il me permettait d'accéder à la fois à la dimension de la *fonction*, par le contact avec les personnes impliquées dans le processus de planification, à la *forme*, par ces mêmes informateurs ainsi qu'à travers les observations et descriptions des lieux, et pour finir aux *usages* prenant place dans cet espace (également par les observations). Le fait que ces travaux datent déjà d'il y a plus de dix ans me semblait important dans la mesure où cela a laissé le temps aux citoyens de s'accommoder de cette nouvelle place, et à des pratiques de s'ancrer dans cet espace.

Mon projet initial était de procéder à une comparaison entre la place du Marché de Granges et la place centrale de Bienne. Cette démarche a dû être abandonnée en cours de route, au profit d'une focalisation sur Granges. Les conditions d'observation à Bienne se sont avérées particulièrement difficiles et peu fructueuses, notamment en raison de la très grande fréquentation de la place. Il était en effet difficile pour une seule personne d'observer et rendre compte du grand nombre de trajectoires des piétons, leur façon d'interagir avec les véhicules, ainsi que les usages des cyclistes. Durant la première phase d'observation, je me suis senti un peu dépassé et incapable de véritablement *observer* quelque chose. L'observation de la place du Centrale à Bienne aurait probablement requis un autre dispositif d'enquête

(comptage de flux, analyse vidéo, etc.) que celui que j'ai pu mettre en place pour la place du Marché à Granges. Cette phase d'observation flottante ne m'a pas permis de cristalliser des éléments d'observation de manière générale, et encore moins des éléments à comparer ou trianguler avec les observations de la place du Marché à Granges.

Etapes du processus de requalification du centre-ville de Granges :

La place du Marché :

Réalisation : Ville de Granges, équipe de planification Bart & Buchhofer Architekten, Bienne.

1997 : Concours « Gestaltung Zentrum Grenchen. Testplanung »

Janvier 1998 : début de la planification.

Mars 1999 : début des travaux.

Août 1999 : inauguration.



Fig. 4: La partie nord de la place du Marché en février 1999. Source : Brotschi 1999.



Fig. 5: Partie Sud de la place du marché, déjà piétonne avant les travaux. Source : Ville de Granges



Fig. 7 : La place du Marché durant les travaux.
Source: Haupt 2012



Fig. 6 : La place du marché après les travaux (cliché de l'auteur)

La Solothurnstrasse et la place du Temps :

Réalisation : Ville de Granges, canton de Soleure, équipe de planification Metron Ag brugg, TMP ingénieurs Soleure.

1998-99 : Concours d'idées "Mesures d'accompagnement dans le cadre de la construction de l'A5".

Avril 2002 : Début des travaux sur l'axe principal au centre de Granges, en même temps que l'ouverture de l'autoroute.

Novembre 2002 : Achèvement de la partie centrale.

Fin 2003 : Achèvement des tronçons jusqu'au deux carrefours suivants



Fig. 8 : Prises de vues aériennes avant et après le réaménagement de la solothurnstrasse. Source : Ville de Granges



Fig. 9 : Prises de vue aériennes avant et après le réaménagement de la place du Temps. Source : Ville de Granges

3. Partie empirique

La partie empirique de ce travail est structurée en deux volets principaux. La première (§ 3.1) est consacrée à la place du Marché de la ville de Grange dans sa structure d'ensemble et s'intéresse particulièrement aux relations entre les fonctions de la place et sa composition. Ces éléments sont ensuite mis en perspective avec la dynamique d'usage générale de la place.

Le second volet (§ 3.2) examine de façon plus analytique les relations et écarts entre fonctions, formes et usages tels que conceptualisé dans le cadre théorique. Cette analyse prend pour échelle différents dispositifs et sous-espaces du centre-ville de Granges.

3.1. Analyse socio-spatiale de la place du Marché

Ce chapitre est consacré à l'analyse de la place du Marché dans sa structure d'ensemble ainsi que ses composantes principales. Les éléments de formes générales ainsi que les principaux éléments de la place sont donc d'abord décrits afin de cerner la composition de la place (§ 3.1.1 et § 3.1.2). C'est ensuite la répartition des fonctions dans l'espace qui est montrée (§ 3.1.3). Ces éléments sont ensuite mis en perspective ; il s'agit, en se focalisant sur les spécificités de l'aménagement de cette place - discutés à l'aune de la conception de la *multifonctionnalité* de cet espace public chez les destinateurs - d'identifier la stratégie de redynamisation du centre mise en œuvre par la ville de Granges, et ses impacts sur la composition spatiale (§ 3.1.4). Ce chapitre permet notamment d'identifier un processus de *festivalisation* (Zepf 1999) de la place du Marché, ainsi que d'en proposer un élargissement conceptuel en mettant en lumière une facette bien particulière où les formes urbaines sont au cœur de l'analyse. Pour finir, il conviendra de mettre en perspective l'espace créé par l'aménagement avec les pratiques quotidiennes des usagers (§ 3.1.5).

3.1.1. Structure générale de la place

La place du Marché de Granges prend la forme - donnée par la structure du tissu urbain environnant existant - d'un rectangle régulier, d'une dimension de 170m de long sur 25 m de large. Le rapport entre ces cotes (environ 1 pour 7) en fait une place très allongée, s'apparentant à un grand couloir.

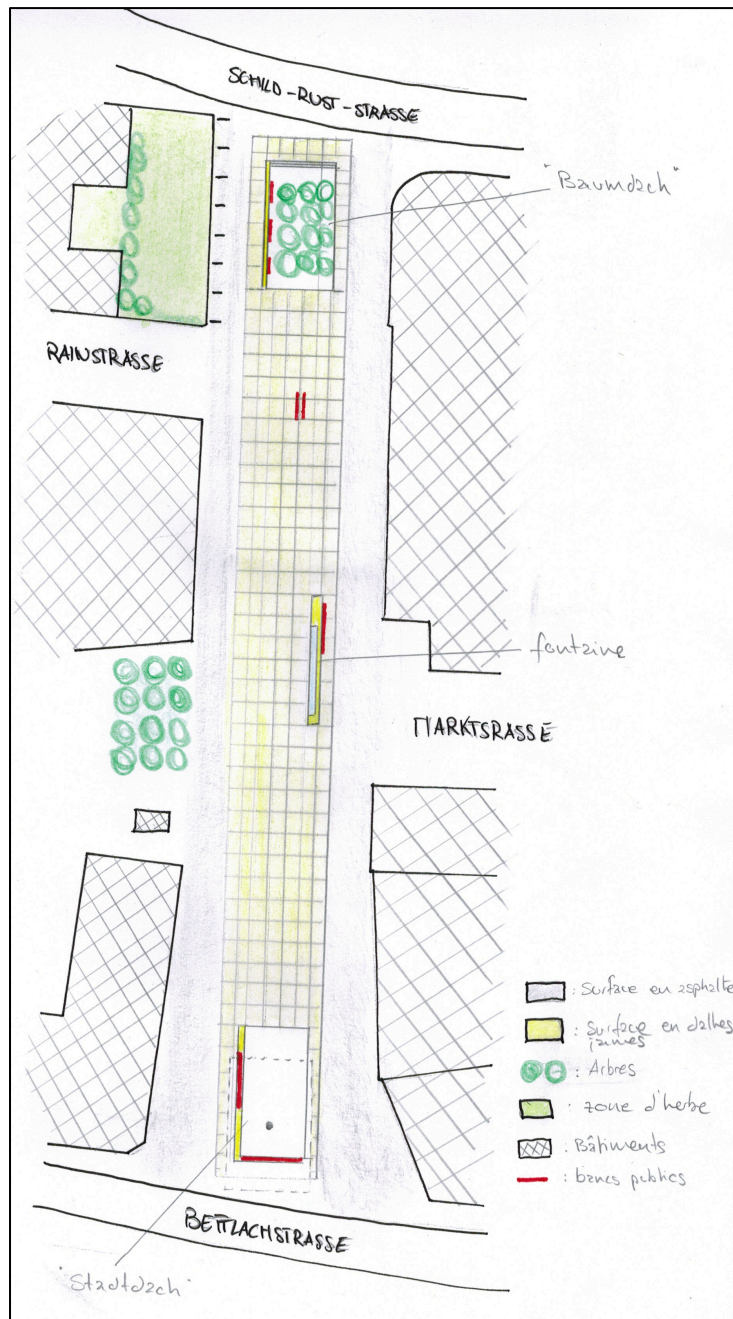


Fig. 8: Croquis de la place du marché et de ses éléments d'aménagement (croquis de l'auteur).

La place - orientée nord-sud et présentant une légère pente descendante vers l'extrémité Sud - est bordée de bâtiments aux façades hétérogènes d'une hauteur de cinq à six étages pour la plupart (ce qui représente environ la largeur de la place). Les flancs ne sont pas entièrement clos: une rue perce les façades de chaque côté de la place. Deux bâtiments marquants, le centre commercial CENTRO, qui est un immeuble de grande hauteur, et le bâtiment industriel de l'ETA, sont situés juste en dehors de la place elle-même, aux extrémités nord et sud. De par leur position, ils structurent la place mais ne la ferment pas.



Fig. 9 Plan de coupe de la place du Marché de Granges. Source: WALKER 1999

La place du Marché s'organise donc en profondeur plutôt qu'en largeur. Les principaux éléments d'aménagement de la place que sont le « Stadtdach » (*«toit de ville»*) et le « Baumdach » (*«toit d'arbres»*) - je reprends ici la terminologie des concepteurs qui ont nommé ainsi ces éléments - situés aux extrémités nord et sud, conçus par les architectes comme *« une remise à l'échelle des bâtiments environnants à l'échelle de la place elle même »*² (S. Buchofer, architecte), viennent renforcer l'orientation de la place. De par son ouverture sur le réseau viaire à ses extrémités nord et sud, la place présente une porosité importante sur cet axe.

3.1.2. Traitement de l'espace public ouvert

Ce chapitre s'attache à décrire plus particulièrement les différents éléments d'aménagements utilisés par les concepteurs pour requalifier l'espace.

² Les extraits d'entretiens cités dans le texte ont été traduits par l'auteur, les entretiens ayant été menés en suisse-allemand

Mobilier urbain et infrastructure :

La place du Marché se caractérise avant tout par son absence – ou presque – de mobilier urbain. Tout à été mis en œuvre pour débarrasser le plus possible cet espace. Fondamentalement, il est équipé de trois infrastructures principales: le « Baumdach » au nord et le « Stadtdach » au Sud. Au milieu de la place se trouve la fontaine.

Le « Baumdach » est la zone située au nord de la place, qui se caractérise par la planéité de sa surface. La place étant en pente, cet espace s'enfonce légèrement dans la colline. Trois de ses côtés sont équipés d'une bordure. Le cotés ouest est équipé de bancs accrochés au mur en pierre calcaire du jura. Le fond est composé de deux marches en béton. Le quatrième côté s'ouvre sur la place du Marché. C'est une zone ombragée, en raison des arbres implantés de manière symétrique dans la zone.



Fig. 10 : Le « Baumdach » de la place du Marché (cliché de l'auteur).

Le « Stadtdach » est composé d'un plan horizontal qui se détache progressivement de la déclivité de la place. Conçue comme scène, il est équipé d'un toit reposant sur un pilier central, « à l'image d'un champignon » (S. Buchofer, architecte). Son versant sud est équipé d'un long banc rouge qui est orienté vers la Bettlachstrasse. L'espace sous le toit abrite en général deux structures de bancs amovibles composées respectivement de deux bancs dos-à-dos. Le flanc gauche est constitué d'un muret en pierre calcaire jaune du jura



Fig. 11 : le Stadtdach de la place du Marché.

et est équipé de lattes rouges pour former un banc sans dossier. La zone est équipée de deux dessins à but ludique : un jeu d'échec et un jeu du moulin. À noter que les pions pour pouvoir y jouer font défaut.

Le « Stadtdach » devait initialement s'appeler le « Marktdach ». Cependant, étant trop petit pour véritablement accueillir le marché et faire office de halle couverte, les architectes l'ont renommé. Le terme de « Stadtdach » leur paraissait plus adéquat, dans la mesure où il couvre la scène publique (« Stadtbühne »), censé pouvoir accueillir notamment des discours et concerts.

Au centre, se trouve une fontaine composée d'un long socle en pierre jaune du jura, dans lequel est posé un bassin en métal. Sur le flanc droit est apposé un banc, dont le dossier est constitué du socle de la fontaine. La fontaine est dépourvue de bec, l'arrivée d'eau se faisant par un système intégré au bassin. Equipé d'une pompe et d'un système d'eau fermé, l'eau de la fontaine n'est pas potable. Une plaquette le mentionnant est apposé contre le son socle. A l'origine, le déversement de la fontaine devait se faire sur le flanc gauche de la fontaine par un bassin à bord débordant. L'eau devait couler le long de la fontaine pour disparaître dans le sol.



Fig. 12 : La fontaine de la place du Marché (cliché de l'auteur)

Cependant, l'écoulement se fait actuellement par un trop-plein situé dans le bassin.

La *fonction* de la fontaine en tant que dispositif urbain est avant tout architecturale et symbolique. Dans les termes des architectes ayant planifié cet espace, la fontaine constitue un élément architectural permettant de « *structurer l'ensemble de l'espace, en reliant les extrémités nord et sud par une sorte de trait d'union, de souligner l'inclinaison de la place et accentuer le caractère longiligne de celle-ci* » (S.Buchofer, architecte). Toujours selon les architectes, cette fontaine est également un élément

symbolique et une manière de plus de « *créer un rapport au lieu* » (« *Bezug zum Ort* », (S. Buchofer, architecte). Ainsi, selon eux, la fontaine doit rappeler la rivière qui coule précisément à cet endroit, sous la place du Marché. L'écoulement par bord débordant doit créer l'infiltration de l'eau dans le sol imager l'infiltration de l'eau dans la pierre calcaire du jura.

L'emploi du bois comme matériaux d'assise et la couleur rouge des lattes est une caractéristique de *forme* commune à tous les bancs de la place (voire *fig 12, 13 et 14*). Cette homogénéité doit créer une image cohérente de l'espace réaménagé et « *rappeler l'idée du parc public* » (S. Buchofer, architecte).

Une série de panneaux publicitaires, disposés perpendiculairement à l'orientation de la place, se trouve dans le coin nord-ouest de la place, dans le couloir formé par le « *Baumdach* » et le bord de la place.

Le revêtement du sol

L'ensemble de la place du Marché a été traité par deux types de revêtements différents. Le centre est recouvert de dalles en béton de grand format, teintées en jaune. Le contour de la surface en dalles est constitué d'une petite bordure métallique, dans laquelle viennent se caler les dalles. Ces bordures dépassent légèrement en hauteur la surface plane proposée par la dalle elle-même. Agencées côte-à-côte à l'intérieur de ce rebord, ces dalles sont séparées les unes des autres un écart de deux à trois centimètres. Des cales métalliques entre les dalles en assurent le maintien.



Fig. 13 : détail de l'agencement des dalles de béton teintés.

Le damier créé par les dalles jaunes forme un rectangle qui s'étale sur toute la longueur de la place. Il est bordé par deux bandes latérales qui jouxtent les bâtiments. Ces bandes ont été traitées à l'aide d'asphalte de couleur grise et rejoignent les routes situées aux extrémités nord et sud de la place, entourant ainsi la surface de dalles jaunes.



Fig. 14 : Détail des revêtements de sol de la place du Marché. À gauche, l'asphalte qui entoure les dalles jaunes - se trouvant à droite sur l'image (cliché de l'auteur).

La place du Marché présente une inclinaison régulière vers le Sud qui n'a pas été compensée par le traitement du sol. Seule deux surfaces horizontales ont été intégrées. La première se trouve au nord, sous les arbres ; le revêtement de cette zone est composé de gravier. La seconde se trouve au sud : conçue comme véritable scène urbaine, cet espace est composé de béton gris et se trouve à l'abri sous le « Stadtdach »

La végétation :

Les arbres de la place du Marché occupent un rôle architectural – quasiment de construction - dans la composition et l'agencement de la place. Deux zones d'arbres sont à distinguer.

La première se situe au nord de la place. Elle est composée d'une série d'arbres disposés en un carré, qui épouse les contours de cette zone. La seconde est située sur le flanc gauche de la place du Marché, dans la brèche laissée libre par l'absence de bâtiment qui forme la cour du bâtiment de la Baloise Bank SOBA. Ici aussi, l'implantation des arbres suit un principe géométrique de symétrie : les arbres sont plantés à intervalles réguliers afin de former un carré.

Le choix des arbres s'inscrit également dans cette une architecturale, puisqu'ils ont été sélectionnés pour leur capacité à être taillés, voir sculptés. Durant la belle saison, les couronnes de ces arbres sont taillées de



Fig 15 : La zone d'arbres aménagé dans la cour du bâtiment de la Baloise Bank SOBA.

sorte à prendre la forme d'un gros cube végétal, venant ainsi combler le vide laissé par l'absence et fermer la place. Dans les termes des architectes, le « Baumdach », doit également fournir une réponse architecturale au « Stadtdach », en constituant son équivalent à l'autre extrémité de la place.

Ces deux éléments étaient initialement les seuls éléments végétaux ornant la place. Les architectes ont sciemment délaissé tout autre élément végétal venant « *encombrer l'espace créé* » (C. Barbey, directeur des travaux publics à la Ville de Granges). Toutefois, à la suite d'un certain mécontentement et de réclamations de la part des citadins, des pots de fleurs ont été installés. Ceux-ci se trouvent aux abords de la surface créée par les dalles jaunes, sur la bande en asphalte. Ce sont des poteaux d'une hauteur de 2,5 mètres, au sommet desquels se trouve un pot, orné de géraniums, en forme de pièce montée. Les poteaux sont amovibles : ils sont fixés au sol par un dispositif qui permet de les retirer en moins d'une heure. Une fois retirés, un capuchon vient couvrir le trou au sol.

Éclairage

L'éclairage de la place du Marché est simple et avant tout fonctionnel, sans recherche particulière d'ambiance par des jeux de lumière. La place du Marché est illuminée par trois lampadaires, accrochés à des câbles tendus d'un bout à l'autre de la place, entre les bâtiments, à une hauteur importante (visible dans *fig. 17*).

Une lumière située sous le déversement d'eau de la fontaine était prévue à l'origine, mais n'est plus en fonction.

3.1.3. Distribution spatiale des fonctions selon les concepteurs

L'analyse des fonctions répond ici à l'identification des enjeux d'usages tel qu'anticipés par les concepteurs ainsi qu'aux objectifs du réaménagement de la place du Marché. La présentation des fonctions est donc issue de l'analyse des entretiens menés avec les urbanistes et architectes, de même que de l'analyse des documents officiels du concours.

L'espace public de la place du Marché est structuré de façon claire. Selon les concepteurs, il contient deux pôles de séjour urbain distincts, marqués principalement par la mise à disposition de bancs publics : Le « Baumdach », Le « Stadtdach ». Ces zones sont décrites par les architectes comme étant dotées de qualité de séjour et d'ambiance variable, notamment par le contraste entre l'aspect minéral et l'aspect végétal. Certains bancs sont à l'abri des intempéries, d'autres jouissent d'ombre. La structure même des bancs est également variable : posé sur un muret, il ne dispose pas de dossier ou d'accoudoir ; accroché à un mur, c'est la pierre calcaire et ses aspérités qui font office de dossier ; d'autres sont équipés de dossiers et d'accoudoirs en bois. Selon les concepteurs, La zone du « Baumdach » est censée créer une zone plus intime, de par sa fermeture, ainsi qu'une source d'ombre et de fraîcheur.

L'hôtel-restaurant Le Passage est autorisé à investir l'espace aux abords de la fontaine ainsi que celui sous les arbres situés sur le flanc droit où il propose une terrasse. Elle constitue une troisième zone de séjour. Cependant, contrairement aux espaces librement accessibles, cette troisième zone se distingue par son statut : séjourner sur la terrasse ne peut se faire de manière gratuite, puisqu'elle implique de consommer.

La place s'étend donc entre ces espaces de séjour. Une dimension fonctionnelle a été intégrée dans la conception du revêtement: conçue comme espace réservé aux piétons et à la mobilité douce, le service d'urbanisme de la Ville avait pour contrainte de garantir l'accès à la place du Marché aux véhicules motorisés pour la livraison des commerces ainsi que pour les employés de la Baloise Bank SOBA. Selon les architectes, le revêtement du sol doit permettre d'identifier ces deux sous-espaces: la bande d'asphalte doit accueillir le trafic motorisé autorisé et fournir un espace sur lequel les commerces peuvent étendre leur activités commerciales alors que les dalles jaunes représentent l'espace réservé aux piétons. Dans les termes des concepteurs, ces dalles sont un « *tapis déroulé pour le public* » (J. Vifian, directeur adjoint des travaux publics à la Ville de Granges) (« *ausgerollter Teppich für die Öffentlichkeit* ») et constitue donc le lieu du public (« *Ort der Öffentlichkeit* » S.Buchofer, architecte). La couleur jaune occupe une place symbolique dans le discours des architectes, en ce qu'elle participe à marquer l'ancrage local de la

place ; la ville de Granges étant située au pied du massif du Jura, dont la pierre calcaire jaune est l'une des caractéristiques.

3.1.4. Multifonctionnalité et *festivalisation* de la place

La place du Marché d'avant les travaux est décrite comme un lieu « *encombré par les voitures, du mobilier urbain et autres infrastructures* » (J.Iseli, architecte-urbaniste à la Ville de Granges) par les concepteurs, Le projet de la Ville avait pour ambition de « *débarrasser cette place* » et de la « *ranger* » (« *aufräumen* »), (C. Barbey, directeur des travaux publics à la Ville de Granges). Par les interventions urbanistiques, la volonté était avant tout de créer un espace dégagé pour les habitants, un espace pour le public. Dans une conception plus large, les autorités avaient pour volonté de recréer une centralité, ou du moins de dynamiser leur centre-ville, afin d'éviter que les habitants de la ville de Granges ne partent vers d'autres centres urbains (Soleure ou Bienne), notamment pour faire leur courses et flâner en ville

Les entretiens menés et l'analyse documentaire révèlent que la notion de « *multifonctionnalité* » est chère tant aux urbanistes qu'aux architectes pour définir le concept de la place du Marché. Le caractère multifonctionnel est perçu par les concepteurs comme un moyen permettant d'atteindre les objectifs de fréquentation et d'usage de la place.

Une analyse de ce que la notion recouvre chez les concepteurs met en évidence le caractère essentiellement *événementiel* de la multifonctionnalité : plutôt que la capacité à accueillir une multitude de fonctions et usages divers, la place doit, semble-t-il pouvoir accueillir des événements de nature diverse : la multifonctionnalité telle qu'entendue par les concepteurs renvoie à la possibilité pour la place du Marché de faire office de scène publique à la fois pour des fêtes populaires, marchés alimentaires et marchés de biens (brocante, vélos de seconde mains, vide greniers), événements politiques, concerts, etc. La tenue de ce type d'événements inscrit cette démarche dans le processus de *festivalisation* de l'espace public décrit par Zepf (1999). Ce processus renvoie à « *l'augmentation et la plus grande diversité des animations festives, ludiques et sportives en ville* » (Zepf 2009 :

3). Il peut être appréhendé comme véritable stratégie, visant à dynamiser le centre-ville de Granges. Les autorités parient en effet sur ce genre de manifestations pour animer et revitaliser son centre-ville. D'ailleurs, aux yeux des urbanistes, ce type d'événements est encore trop rare à Granges.

C'est cependant une dimension plus fondamentale encore qui s'illustre dans le cas de la place du Marché de Granges : l'impact et les effets de la *festivalisation* sur la conception et la forme de l'espace public lui-même. Conformément aux besoins définis par la Ville, identifiables dans les conditions du concours organisé pour le réaménagement de la place du Marché, le projet lauréat propose une véritable scène pour la tenue d'évènements publics. L'espace créé par les dalles jaunes se caractérise avant tout par l'absence de verticalité venant gêner la mise de place de toute forme de structures éphémères nécessaires pour les diverses manifestations (tentes, estrades, manèges, etc.) :

- L'éclairage est assuré par des lampes tendues au-dessus de la place, de façon à éviter d'avoir recours à des lampadaires sur l'espace même de la place. Il assure un éclairage simple et homogène de la place, sans effets particuliers.
- Les arbres ont été sciemment placés à l'extrémité nord de la place, et en-dehors de la place, sur les côtés.
- L'ornement floral est assuré par des dispositifs amovibles.
- Le « Stadtdach » est un toit porté par un mat central, de façon à limiter le nombre d'éléments de portance et l'emprise au sol.
- Les panneaux publicitaires sont situés aux abords nord-ouest de la place.

De plus, aucun autre mobilier n'occupe l'espace central de la place (statue, bancs, poubelles, toilettes, cabine téléphonique, etc.). La place se présente comme entièrement vide, ce qui est un parti pris assumé par les concepteurs : « *le concept de base, le thème était un espace dégagé* » (Claude Barbey, directeur des travaux publics à la Ville de Granges). De plus, comme l'ont révélé les entretiens, les urbanistes et architectes demeurent fidèles à leur projet initial, et tiennent absolument à garder cet espace dégagé et refusent d'« encombrer » la place. Ainsi,

aucune pièce d'aménagement fixe n'empêche le montage des éléments nécessaires lors de la tenue d'événements.

Dans le cas de la place du Marché de Granges, la stratégie de *festivalisation* de l'espace public ne fait pas uniquement référence à la volonté de la part des autorités de multiplier les événements. Toute la composition de la place est dictée par les besoins de ces manifestations socio-culturelles. Ainsi, le réaménagement de la place du Marché intègre la stratégie de la *festivalisation* au cœur même de la composition et des éléments de formes, pour véritablement *incarner* un espace capable d'accueillir des manifestations événementielles. La *festivalisation* est donc inscrite dans l'espace même : la morphologie de la place urbaine répond aux besoins d'événement publics et est conçue afin de les optimiser. L'élément d'incarnation par excellence de cette fonction événementielle est le Stadtdach, conçu comme véritable scène urbaine. Il fournit la possibilité de tenir des discours et concerts en plein air et symbolise véritablement l'espace de la place du Marché comme espace de spectacle. De plus, il est orienté face à la place, qui s'incline progressivement vers lui, à l'image d'une salle de concert.

Si le concept de *festivalisation* tel que proposé par Zepf (1999, 2009) parvient à cerner les stratégies et politiques de valorisation des espaces urbains par l'événementiel, il ne rend pas compte des impacts de cette stratégie sur la composition des ces espaces publics, puisqu'il n'accorde pas d'importance à sa dimension physique, à l'inscription de cette stratégie politique dans la matérialité de l'espace en question.

L'analyse des fonctions et des formes de la place du Marché de Granges proposée dans ce chapitre met alors en évidence le fait que la *festivalisation* peut produire un espace *festivalisé*, qui n'est alors pas seulement un espace urbain dans lequel se tiennent des événements *festifs*, *ludiques* ou *sportifs* d'ordre public, mais un espace aménagé en fonction des besoins de cette stratégie.

La question qui se pose alors est de savoir comment un espace urbain *festivalisé*, conçu comme véritable plateforme de possibilités, comme la place du Marché ici observée, est fréquentée et usée en dehors des ces événements, puisqu'il s'agit

dans ce travail de se focaliser sur les usages ordinaires, sur ce que font les gens la plupart du temps.

3.1.5. Usages quotidiens d'un espace festivalisé

Le chapitre précédent a permis de mettre en lumière la stratégie adoptée par la ville pour redynamiser son centre – par la tenue d'événements d'ordre public – et la manière dont elle s'inscrit dans la forme et la composition de la place. C'est à présent sur les relations entre cet espace *festivalisé* et les activités ordinaires, en dehors des moments consacrés aux événements extraordinaires, que je me concentre. Si l'espace fournit les qualités nécessaires à la *festivalisation* voulue de cet espace, comment ces qualités interagissent-elles au quotidien avec les pratiques des citoyens ? Comment ces qualités influencent-elles leur pratique spatiale ?

Outre la tenue d'événements publics, l'analyse des objectifs poursuivis par le réaménagement de cette place met également en avant le fait que les concepteurs avaient pour ambition de créer un espace où il fait bon flâner et passer du temps :

*« le centre devrait inviter à s'y s'attarder, simplement d'y être, présenter une grande «densité de population», servir de point de rencontre et de lieu de contact entre les gens [...] »*³ (Gestaltug Zentrum Grenchen. Testplanung, Bericht der Beurteilung, 1997)

« On devrait aussi pouvoir prendre une chaise ou autre et s'installer sur la place pour lire, ou je ne sais quoi » (C. Barbey, directeur des travaux publics à la ville de Granges).

Les observations mettent en évidence un élément fondamental dans le fonctionnement de cette place : son rôle de carrefour. La place du Marché permet avant tout de distribuer les piétons, qui ne s'arrêtent que très peu sur la place elle-même.

C'est l'observation des flux de personnes sur la place du Marché qui fournit ici les éléments empiriques sur lesquels repose mon propos. Les cheminements employés

³ Traduit par l'auteur. Extrait original : « das zentrum sollte zum Sein und Verweilen einladen, eine grosse "Personendichte" aufweisen, als Treffpunkt und Kontaktörtlichkeit dienen [...] » (Gestaltug Zentrum Grenchen. Testplanung, Bericht der Beurteilung, 1997)

par les usagers pour se déplacer dans cet espace permettent d'identifier trois trajectoires de croisée principales. La première manière de se déplacer sur la place du Marché est de longer la place sur son flanc droit. Le corridor formé par la surface en bitume constitue alors un véritable couloir qui structure les déplacements des piétons. A l'opposé, les gens marchent également aux abords de la place, soit pour rejoindre la Rainstrasse, soit pour sortir par l'extrémité nord de la place. Les passants semblent alors repoussés vers les bords de la place, ce qui laisse apparaître l'espace créé par les dalles jaunes (voire croquis) comme délaissé par les usagers. Un troisième chemin de traverse est celui qui mène de la Marktstrasse à la Rainstrasse ; les piétons traversent alors la place en diagonale, juste au dessus de la fontaine.

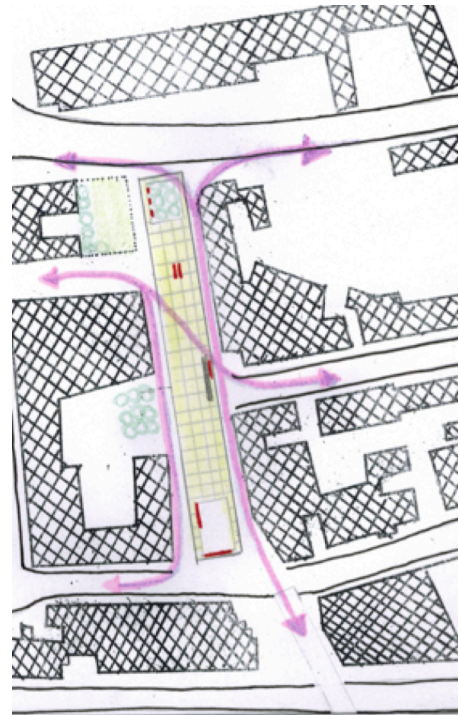


Fig. 16 : Croquis des principaux flux piétons sur la place du Marché.

Observer et décrire les flux de personnes, c'est aussi observer et décrire les moments où les personnes s'arrêtent : marcher en milieu urbain signifie aussi s'arrêter pour regarder une vitrine, changer de direction, attendre, chercher quelque chose dans son sac, etc. De façon générale, ces petits moments d'arrêts sont rares sur la place du Marché. En effet, les piétons ont tendance à traverser la place d'un seul trait.

Outre les flux et les micros-arrêts engendrés par les déplacements, cette analyse est complétée par les observations relevant du séjour urbain, dont la principale incarnation sur la place est l'utilisation des bancs publics. La fréquence d'utilisation des bancs et le temps passé sur les bancs sont alors ici les critères sur lesquels se fonde le propos qui suit. Sur la place, le séjour urbain se limite essentiellement à des pauses de midi relativement courtes, pour manger. En dehors de cela, la fonction de séjour est alors assumée par d'autres espaces, situés non loin de la place du Marché elle-même.

En effet, le dysfonctionnement de la place du Marché comme lieu de séjour urbain est à mettre en perspective avec la place adjacente que constitue la place du Temps. Cette place, malgré son nom, est avant tout amenée à jouer le rôle de couloir : sa forme et son orientation, tout comme le passage piéton dont elle est dotée, témoignent de ce rôle particulier. Elle ne prend pas véritablement la forme d'une place, et est censée opérer comme interface entre la place du Marché et le chemin qui mène à la gare Granges-sud. Les quelques bancs installés sur la place de temps (orientés dans l'axe de la circulation piétonne) sont en revanche bien plus occupés que ceux de la place du Marché : le temps d'occupation - même si très variable - est généralement plus long, de même que la rotation des occupants est bien plus importante. Tout au long de la journée et principalement dans l'après-midi, plus de gens s'assoient sur ces bancs, où ils restent plus longtemps.

Pour résumer, la place du Marché ne parvient pas réellement à « retenir » les gens qui la traversent. Elle ne remplit donc pas véritablement son rôle de lieu de séjour, mais s'impose d'avantage comme zone de transit. Les fonctions de séjour sont alors reportées sur les espaces adjacents. Il semble ainsi que la création d'un espace ou plateforme de possibilités, censés pouvoir accueillir à la fois des manifestations publiques et fournir un lieu de séjour, peut susciter des perturbations dans le fonctionnement au quotidien de cet espace.

En effet, les entretiens avec les concepteurs ont en outre permis de mettre en évidence l'accueil mitigé de la place par les citoyens. Qualifiée de « vide », « nue » et « dure » par les habitants de Granges, cette place est perçue comme peu accueillante par les citoyens, ce qui en limite l'usage comme lieu de séjour urbain. Ce manque de convivialité peut être interprété à l'aune des éléments énoncés ci-dessus, soit de la volonté des destinateurs de garder une place dégagée, issue des impératifs liés à la création d'un espace *festivalisé*.

3.2. Confrontation entre *fonction*, *forme* et *usages* des dispositifs et sous-espace du centre-ville

Le second volet empirique est consacré à l'objectif initial de ce travail, qui est de cerner et décrire les procédures d'usages de dispositifs fabriqués pour les citoyens, en mettant l'accent sur ceux qui font apparaître un décalage entre fonction et usages. C'est précisément dans la description de ces paramètres de forme et dans l'observation et la description des usages dont les dispositifs font l'objet, ainsi que dans la mise en relation de ces deux dimensions avec les discours et objectifs des concepteurs, qu'il est possible d'identifier des procédures d'usages non-anticipés. Cette démarche doit avant tout permettre de comprendre ce que font les usagers et citoyens avec les dispositifs et espace urbains qui sont fabriqués pour eux. Mettant l'accent sur les écarts et interstices entre l'espace conçu et l'espace utilisé/vécu, elle doit aussi permettre de saisir le rôle de ces décalages dans les pratiques quotidiennes et dans la pratique spatiale des citoyens. De plus, une telle démarche participe à la mise en lumière du fonctionnement plus général d'un espace public urbain.

L'évaluation des éléments empiriques qui émergent de mon étude requiert de nuancer les notions génériques de « décalage » ou « détournement » employées jusqu'ici et rencontrées dans la littérature. Ces notions, trop générales, ne permettent pas de saisir la variété des processus qui sont à l'œuvre dans les interstices qui émergent entre *fonction*, *forme* et *usages*. Les « décalages » s'opèrent de différentes manières et produisent des effets différents. En conséquence, je propose ici, sur la base des résultats de mon enquête, de retenir une catégorisation des écarts ou interstices entre *fonction*, *forme* et *usages* dans un espace public urbain :

- **l'extension d'usages** : les usagers, de par leurs actions, étendent les possibilités d'usages d'un dispositif.
- **la mise « hors d'usage »** : l'absence d'usage d'un dispositif rend compte d'une inadéquation entre la forme du dispositif et l'usage prévu.
- **L'appropriation spatiale** rend compte des procédures d'usages et d'appropriation temporaire d'un lieu auquel les concepteurs n'avaient pas attribué de fonction.

- **les détournements d'usages** : les usages non anticipés par les concepteurs empêchent ou rendent difficile la réalisation de la fonction première du dispositif.
- **les catachrèses urbaines**: rendent compte de l'instrumentalisation des objets et dispositifs urbains par leurs usages décalés

Les prochains chapitres, consacrés à la présentation des données empiriques récoltées sur le terrain, présentent des dispositifs urbains dévoilant l'une des catégories mises en évidence ci-dessus.

Il s'agit, pour chacun des dispositifs ou espace retenus, de proposer une description des éléments de fonction, forme et usages. Bien que cette façon de procéder puisse sembler un peu répétitive, le choix de rendre compte des données empiriques de cette façon se justifie par deux raisons : d'une part parce qu'elle reflète la manière dont j'ai abordé l'étude des espaces publics et travaillé mes données et d'autre part parce qu'il s'agit de la façon la plus efficace pour faire émerger les écarts qui sont au centre de mon attention.

3.2.1. L'extension d'usages

Deux cas ont retenu mon attention durant mes observations de terrain et fournissent ici les bases empiriques qui me permettent d'appréhender une certaine catégorie de décalage par la notion d'extension d'usages. Il s'agit de l'utilisation d'une bande pavée par les cyclistes, et de la réinterprétation des possibilités offertes par la fontaine par les marginaux présents sur la place du Marché. Il convient donc de présenter ces deux cas séparément, avant de proposer une conclusion intermédiaire.

Le cas de la bande de rétrécissement de la Solothurnstrasse

Fonction

Dans la partie sud du périmètre étudié, se trouve la Solothurnstrasse ; c'est une route cantonale, autrefois très fréquentée. Selon le diagnostic posé par la Ville de Granges, elle représentait une véritable coupure au sein de la ville, rendant difficile l'interconnexion entre ses deux cotés. D'une largeur de 4 voies à certains endroits,

elle était difficilement franchissable par les piétons et cyclistes autrement que par le passage sous-terrain dont elle était dotée.

L'ouverture de l'autoroute A5 en 2002 entre Soleure et Bienne allait débarrasser la ville de Grange d'une partie de ce trafic de transit. Afin de favoriser la décongestion du centre-ville et de renforcer le déplacement de ce trafic vers l'autoroute, ainsi que d'assurer ces effets à long terme, des mesures supplémentaires, considérées comme nécessaires, ont été prises. L'objectif était alors d'alléger la charge de trafic par le principe suivant : construire des routes peu attractives pour le transit, notamment en diminuant la vitesse de circulation. La déconstruction (« *Rückbau* ») de la Solothurnstrasse fait partie des mesures d'accompagnement de la construction l'autoroute A5.

Dans le but de favoriser la réduction de vitesse et ainsi diminuer davantage la fréquentation de la route cantonale, les autorités cantonales et communales ont décidé d'y introduire une zone mixte, où la vitesse de circulation est limitée à 20 km/h et la priorité accordée aux piétons. Ces mesures devaient inciter les automobilistes à éviter la Solothurnstrasse qui traverse la ville de Granges et à favoriser l'autoroute qui la contourne. Pour ce faire, L'équipe Metron Ag, gagnante du projet, a proposé une réduction visuelle de la largeur de la route cantonale. C'est par un jeu de revêtements que cette réduction visuelle a été opérée.

L'analyse des documents officiels du projet de déconstruction, ainsi que l'évaluation des entretiens menés avec des membres du service d'urbanisme de la Ville de Granges, ont permis d'identifier un certain nombre de rôles, que le rétrécissement visuel implémenté par deux bandes pavées sur les bords de cet axe routier est amené à assumer. Ces bandes doivent, selon les destinateurs, assumer les fonctions suivantes :

- réduire la vitesse de circulation des voitures.
- permettre le croisement de camions, en proposant une voie élargie.
- faciliter le débarquement et l'embarquement des personnes à bord des voitures parkées le long de la route, en laissant un dégagement qui

permet d'ouvrir la portière de la voiture sans être gêné par et sans perturber le trafic.

- faciliter la traversée de la voie par les piétons, grâce à un chemin de traverse plus court.
- La Solothurnstrasse est classée route d'approvisionnement pour convois exceptionnels type 1. Ces routes font partie d'un réseau de voies d'approvisionnement soumis à des critères techniques particuliers (largeur, dégagement en hauteur, absence d'obstacle, capacité de charge). Ce réseau doit être garanti : la préservation de leur ouverture et leur accessibilité fait partie de dispositions légales⁴. Les bandes pavées situées des deux côtés dotent la voie de circulation d'une largeur totale de 7.5 mètres, soit supérieure de 1 mètre aux dimensions minimales requises.

Les bandes pavées situées sur les côtés créent ainsi une réduction visuelle - sans obstacle - de la largeur de la route. Celle-ci permet donc à la fois de proposer une voie de circulation pour le trafic lent et de raccourcir le chemin de traverse pour les piétons, tout en préservant une largeur maximale pour respecter les normes en matière de route d'approvisionnement et permettre le croisement de véhicules.

Forme

La largeur de la Solothurnstrasse a été réduite par un jeu de matériaux et de textures. La voie destinée à la circulation motorisée est constituée de bitume, gris foncé. Elle est bordée de chaque côté par une bande constituée de trois pavés côte à côte. Cette séparation fait également office de chenaux, sa forme en V favorisant l'écoulement de l'eau vers les bouches d'égouts qui s'y trouvent implantées. Cette bande pavée étroite présente une nuance légère de couleur avec la voie de circulation. En revanche, elle s'en distingue par une différence de texture importante. Les pavés, de surface rugueuse et irrégulière, présentent une légère différence de niveau avec la voie de circulation.

Cette première ligne pavée est elle-même bordée d'une seconde bande pavée. De couleur plus claire que la route, à la même hauteur, et avec des jointures étroites,

⁴ ([733.31] Verordnung über die Offenhaltung der Versorgungsrouten für Ausnahmetransporte SO, 25.06.2002).

elle est composée de pavés à surface lisse. Elle se caractérise par une légère pente qui monte en direction du trottoir (duquel elle est séparée par des potelets et par un marquage également en pavé).

C'est par ces deux bandes de pavés que la réduction visuelle de la Solothurnstrasse est implémentée. En ramenant la voie de circulation à une largeur de 4.75 mètres, pour une largeur praticable totale de 7.5 mètres, cette réduction crée de chaque côté deux couloirs en pavés, d'une largeur de un peu plus de un mètre.



Figure 17: Détail de la bande pavée qui permet de réduire visuellement la largeur de la Solothurnstrasse (cliché de l'auteur)



Fig. 18 : prise de vue aérienne permettant de visualiser la réduction de la largeur de la Solothurnstrasse par un jeu de revêtement. Source : Ville de Granges

Usages

Au fil de mes observations effectuées aux abords de la Solothurnstrasse, principalement à l'entrée Est de la zone de rencontre, j'ai pu observer différents usages de cette bande pavée.

Tout d'abord, cette bande pavée semble effectivement être perçue comme une zone « proscrite » par les automobilistes. Il m'a été très rare d'observer des voitures circuler sur cette bande sur une distance importante. En revanche, comme cela a été prévu, elle sert de bande d'évitement, lorsque deux véhicules ont de la peine à se croiser. Certains automobilistes l'utilisent également pour laisser descendre ou monter un passager. Dans ces cas là, le conducteur serre le coté droit dans le sens de la marche, pour s'arrêter entre deux potelets qui marquent le début du trottoir, et laisse monter ou descendre des passagers. La circulation ne s'en trouve que peu dérangée. De telles pratiques laissent apparaître la bande pavée comme zone de chargement et déchargement.

C'est ensuite l'utilisation de cette seconde bande pavée, lisse et de couleur distincte de la voie de circulation, par les cyclistes qui a attiré mon attention. En observant les flux piétons, automobiles et cyclistes sur la Solothurnstrasse depuis un banc aux abords de la route, j'ai pu constater que le flux de trafic se déroule de manière séquencée, en raison d'un feu de signalisation situé non loin de la fin de zone de rencontre. Les voitures sont systématiquement arrêtées, attendant que le feu passe au vert. Se forme alors généralement une colonne de plusieurs voitures. Systématiquement, les cyclistes approchant de la colonne de voiture se décalent sur cette bande pavée, pour remonter la file. Généralement, il s'y engagent par un coup de guidon relativement sec, afin de couper la première bande pavée (large de trois pavés plus bruts), de manière presque perpendiculaire, avec la roue avant (comme lorsque l'on traverse des rails de tram pour éviter de rester coincé dedans). Ils remontent ensuite la colonne de voiture en file indienne. Arrivés au bout, et une fois le feu passé au vert, ils poursuivent leur chemin sur la voie de circulation principale, étant donné que le rétrécissement de la largeur de la chaussée n'existe plus au-delà de ce feu de signalisation.

Outre le fait de remonter les files de voitures arrêtées, certains cyclistes empruntent cette bande pavée dans la zone de rencontre pour dépasser les voitures par la

droite. Les voitures ne circulant pas très vite dans la zone de rencontre, et la voie de circulation étant relativement étroite, les cyclistes et notamment ceux équipés de vélos électriques n'hésitent pas à emprunter cette bande pavée pour dépasser les véhicules plus lents, avant de se rabattre sur la route lorsque celle-ci est dégagée.

Si le fait de dépasser les voitures, qu'elles soient arrêtées ou non, semble être une raison pour les cyclistes d'utiliser de cette bande pavée, il s'avère qu'il n'en est pas toujours ainsi. J'ai pu observer une dame en vélo de ville, qui s'efforçait, non sans peine, à rester sur la bande pavée, bien qu'à cet instant il n'y avait pas de voiture sur la route. Roulant lentement, il lui était difficile de garder son équilibre ainsi qu'une trajectoire droite. Elle zigzaguait sur cette petite bande, tout en braquant et contre-braquant avec de petits à-coups secs, et en écartant ses genoux. Elle a avancé doucement sur les 50 mètres qui la séparaient de la place du Temps, se donnant de la peine pour rester sur cette bande pavée et ne pas déborder sur la route. Quelques instants plus tard, j'ai aperçu au loin deux cyclistes qui se suivaient. Ils étaient à l'autre bout de la zone piétonne, et circulaient sur la bande pavée en direction de Soleure. De ce que j'ai pu voir depuis où je me situais, ils roulaient sur la bande pavée bien qu'il n'y ait pas eu de voiture à proximité d'eux. Continuant dans leur direction, je les ai vus s'approcher doucement de moi. Ils ont traversé l'ensemble de la zone de rencontre sur la bande pavée, sur le bord, alors qu'aucune voiture ne se trouvait sur la route. Deux piétons qui s'apprêtaient à traverser à la hauteur des escaliers de la Coop leur ont laissé la priorité. Ils ont donc poursuivi leur route sans s'arrêter, pour finalement remonter la colonne de voiture qui s'était formée à la sortie de la zone de rencontre, devant le feu rouge. Même en l'absence de voitures, ces cyclistes ont traversé l'ensemble de la zone de rencontre sur la bande pavée qui borde la route.

Synthèse

Ces pratiques mettent en évidence des usages de la bande de rétrécissement visuelle qui ne m'avaient pas été mentionnés par les membres des services d'urbanisme de Granges, responsables du projet de réaménagement du centre-ville, et qui n'apparaissent pas non plus dans les documents de planification de la déconstruction de la Solothurnstrasse. La bande pavée, conçue comme

rétrécissement visuel de la chaussée dont les fonctions ont été présentées ci-dessus est dans les faits surtout être utilisée par les cyclistes comme piste cyclable.

Ce dispositif urbain offre un espace que les cyclistes saisissent comme opportunité pour se déplacer dans cette portion de route dépourvue de véritable piste cyclable. La forme de cette bande de réduction visuelle se prête visiblement à la pratique du vélo. Les dimensions et caractéristiques morphologiques ainsi que le dégagement créé par l'absence de voiture et de piétons sur cette bande constituent, semble-t-il, autant d'éléments que les cyclistes identifient et saisissent afin de circuler plus facilement et de manière plus sécuritaire sur cette portion de route. Ces éléments n'ont en revanche pas été pensés et adressés explicitement à cette catégorie d'usagers ni à l'usage qui en est fait, comme en témoigne l'analyse des fonctions faite auparavant. Ce sont ici les usagers qui lisent le paysage urbain en fonction de leurs propres besoins, et voient ou identifient des fenêtres d'opportunités, des possibilités d'action là où les destinateurs ne leurs en avaient pas adressées.

Le cas de la fontaine

Les éléments de *forme* et de *fonction* de la fontaine ont déjà été présentés. Je rappelle simplement ici que la fontaine est avant tout conçue comme élément architectural permettant de structurer la place et comme rapport symbolique au lieu. Pour une description plus détaillées de ces dimensions, voir la partie « mobilier et infrastructure » du chapitre 3.1.2 Traitement de l'espace public ouvert.



Fig. 19 : la fontaine de la place du Marché. Source: Walker 1999.

Usages

C'est une utilisation particulière de cette fontaine qui a retenu mon attention durant mes phases d'observations. La place est fréquentée de façon régulière par quelques marginaux. Absents de la place le matin, ils arrivent en général durant le courant de l'après-midi, au compte-gouttes, pour s'installer sur le banc de la fontaine ou sur ceux situés en face. Il m'arrivait régulièrement d'observer que le premier arrivé, ne

s'installait pas forcément directement. Plusieurs fois, la première personne à arriver sur l'emplacement, ne restait pas longtemps. En effet, souvent il ou elle s'installait sur le banc, le temps d'une cigarette, avant de repartir, pour revenir 15, 20 ou 30 minutes plus tard. Chacun agissant de cette manière, il arrivaient qu'ils ne se rencontrent pas immédiatement. Puis, au second ou troisième passage, il ou elle croisait quelqu'un. C'est à ce moment là qu'ils s'installaient plus durablement. Les autres venant les rejoindre au fur et à mesure.

Durant les après-midis chaudes, certains d'entre eux avaient pris pour habitude de déposer leurs bières dans la fontaine, afin de les garder au frais. La fontaine apparaît sous cette perspective comme réfrigérateur.

Plusieurs comportements ont été observés autour de cette activité. Des bouteilles et des cannettes de bière reposaient dans le bac de la fontaine. Ce n'était pas un réservoir rempli de bouteilles où toute les personnes qui gravitaient autour de ce groupe pouvaient se servir librement. Au contraire. Ceux qui mettaient leurs bières dans la fontaine les gardaient à l'œil et les regroupaient systématiquement lorsqu'elles se déplaçaient dans le bassin, afin d'éviter qu'elles ne se mélangent avec celles des autres. Chacun installait donc son lot d'un côté ou de l'autre de la fontaine. L'un d'entre eux mettait régulièrement des petites bouteilles de bière de 25cl dans la fontaine, par paquet de douze ou plus. Il les déposait, puis s'en allait se balader sur la place, faisait un tour, pour revenir s'asseoir sur le banc en face de la fontaine, sous l'arbre. Lorsqu'il terminait une bière, il en reprenait une, avant de repartir se balader. Puis il revenait sans sa bouteille, et allait plonger sa main dans la fontaine pour en reprendre une autre. Si chacun gardait ses bières pour soi, lui n'hésitait pas à en offrir une « fraîche » de temps en temps à ses compagnons.

Synthèse

La fontaine, élément architectural devant permettre de structurer la place du Marché, offre la possibilité à une certaine catégorie d'usagers de mettre leur bière au frais, et s'impose ainsi comme un point de rencontre. L'usage de la fontaine comme réservoir et réfrigérateur à bières participe à la structuration des pratiques spatiales de ce groupe de personnes. Bien que ce ne soit probablement pas la seule raison pour laquelle les marginaux ont établi résidence précisément sur les bancs en face de la

fontaine et sur celui apposé contre la fontaine, l'usage qu'ils en font participe visiblement à leur ancrage spatial dans la place.

Conclusion intermédiaire

Dans les deux cas présentés ci-dessus, les usagers utilisent le dispositif d'une manière qui n'avait pas été anticipée par les concepteurs. Ce faisant, ils étendent le spectre des usages qu'autorise ce dispositif. Le décalage observé entre les usages réels et la ou les fonctions des dispositifs en question, relève d'une extension des usages. Il y a extension parce que l'usage non prévu ne vient pas annuler les fonctions initiales du dispositif.

En effet, l'utilisation que font les marginaux de la fontaine n'altère en rien la fonction architecturale qu'y voyaient les architectes. En revanche, elle témoigne d'une exploitation et interprétation nouvelle des possibilités offertes par le dispositif. Cet usage permet, en partie du moins, de mieux saisir la pratique spatiale de l'espace de la place du Marché par les marginaux durant les après-midis d'été.

Pour ce qui est de la bande de rétrécissement visuel, le constat est peut-être un peu plus nuancé : par l'emploi qu'en font les cyclistes, la chaussée se trouve à nouveau élargie. Néanmoins, concernant le trafic motorisé, le rétrécissement visuel de la chaussée reste opérant, et son effet sur les conducteurs demeure important : en général, ils ne circulent pas dessus. De plus, toutes les autres fonctions identifiées pour cette bande pavée restent également d'actualité.

3.2.2. Des dispositifs hors d'usage

Le cas du passage piéton

Fonction

La place du Marché est reliée à la Bachstrasse par une large bande pavée qui traverse la place du Temps et la Solothurnstrasse, et continue dans l'axe de la Bachstrasse en direction de la gare Granges-sud. Les éléments relevés à travers les entretiens et la documentation présentent ce dispositif avant tout comme une manière de relier les différentes portions de la ville et de créer un axe piéton permettant de joindre ces différents lieux. Il a donc été prévu par les concepteurs

comme un large passage piéton permettant de renforcer le statut du piéton sur la portion où cette bande traverse la Solothurnstrasse qui, par ailleurs est déjà une zone de rencontre, dans laquelle le piéton a la priorité sur les voitures. Cette bande pavée est une alternative à un réel passage piéton ; l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre⁵ interdit formellement la création d'un passage piéton dans ces zones, le piéton étant déjà prioritaire. La bande pavée a donc été pensée et implémentée par les destinateurs comme une alternative aux traditionnelles bandes jaunes. Elle se présente donc comme une invitation à marcher sur cette bande afin de traverser la Solothurnstrasse ou la place du Temps. Les plans du projet parlent de « *Flaniermeile* » qui désigne une avenue piétonne, un espace de promenade ou encore un lieu de flânerie.



Fig. 20: Prise de vue zénitale de la "Flaniermeile" qui traverse la place du Temps et la Solothurnstrasse. Source : Ville de Granges

Forme

Ce « passage piéton » est constitué d'une bande pavée d'une largeur de quatre mètres, qui commence à l'extrémité sud-est de la place du Marché, sur la Betlachstrasse, traverse la place du Temps et la Solothurnstrasse, pour s'engouffrer

⁵ [741.213.3] ordonnance du 28 septembre 2001 sur les zones 30 et les zones de rencontre (état le 22 janvier 2002)

dans la Bachstrasse. Elle est constituée de pavés beiges, bordés d'un cadre en pavés gris. La finition des pavés employés présente une surface brute, irrégulière, et non lisse. La disposition des pavés au sol dévoile des jointures larges de un centimètre ou plus, et d'une profondeur de environ un centimètre également. Le résultat final présente un pavage à surface irrégulière et des jointures relativement larges et profondes. Sur les portions où la bande pavée croise la Solothurnstrasse et la Bettlachstrasse, les espaces entre les pavés sont comblés par du ciment, contrairement aux portions sur lesquelles les voitures ne circulent pas.



Fig. 21 : Détail des jointures. À gauche les joints sont comblés pour la portion qui traverse la Solothurnstrasse. À droite, les jointures sont creuses, pour le reste de ce passage piéton (cliché de l'auteur).

Usages

Il est signifiant de noter que la très grande majorité des piétons qui traverse la Solothurnstrasse à cet endroit n'emprunte pas cette bande pavée. En effet, la quasi totalité des passants qui traverse la route à cet endroit longe la bande pavée sur son coté ouest, à 1 mètre environ, puis s'en distancie un peu pour prendre une trajectoire plus directe jusqu'aux escaliers qui mènent à la porte d'entrée du magasin Coop. La trajectoire des piétons ne se superpose pas à la trajectoire de la bande passante. C'est ici l'axe de la porte d'entrée qui semble diriger le pas des piétons plus que ce passage piéton, dont il se distancie progressivement.

Une attention particulière portée aux passants et à leur manière de marcher dans cette zone fait émerger que, de façon générale, les gens ne marchent pas, ou le moins possible, sur ce passage piéton.

Lors de mes observations du fonctionnement de ce passage et des interactions entre cette bande et les piétons, effectuées pour la plupart depuis l'un des bancs de la

place du Temps situé aux abords de ce passage piéton, j'ai pu constater que les piétons l'évitent systématiquement ou la traversent perpendiculairement afin de limiter le temps passé et le nombre de pas posés sur les pavés.

Les femmes portant des chaussures à talons, même d'une hauteur peu importante, évitent ce passage autant que possible. Lorsqu'elles la traversent tout de même, leur cadence de marche ralentit. Adoptant un rythme sensiblement plus lent, plus posé, elles posent leur regard sur le sol devant leurs pieds – scrutant la surface du sol afin d'en repérer les aspérités – elles adoptent une posture légèrement plus courbée, afin d'abaisser leur centre de gravité et ainsi mieux maîtriser leur équilibre. Leurs bras s'écartent légèrement de leur corps, comme pour anticiper une éventuelle chute ou un faux pas, ou du moins stabiliser leur corps. Les bras servent alors de levier à l'image de la barre utilisée par les funambules.

Les personnes âgées évitent également d'emprunter cette bande, et ralentissent si elles la croisent, ou prennent le bras de la personne qui les accompagne.

Les personnes accompagnées d'enfants en bas âge ne l'empruntent pas non plus, de même que les parents dont les enfants sont dans une poussette.

De manière générale et avec récurrence, les gens, peu importe leur âge et leur équipement, semblent préférer marcher à côté de cette bande, qui leur est pourtant destinée.

Reste que, sur la portion où le passage croise la Solothurnstrasse, la bande agit plutôt comme gendarme couché, puisqu'elle semble pousser les automobilistes à freiner d'avantage lorsqu'ils s'en approchent. En effet, même lorsque personne ne traverse la route, les voitures freinent légèrement à l'approche de ce « passage piéton ». Les gens s'en trouvent d'une certaine manière à l'abri, puisque la zone de rencontre ne commence que quelques dizaines de mètres avant cette bande (en venant de l'est).

Synthèse

La description fine des usages que fait émerger cette bande pavée, confrontée aux objectifs inscrits dans ce dispositif par les concepteurs, laisse ici clairement apparaître un écart entre fonction anticipée et l'usage réel, qui se traduit par un véritable rejet du dispositif.

Alors qu'elle est censée accueillir le piéton, notamment pour traverser la route cantonale, ou pour guider le passant vers la gare de Granges-sud, cette bande semble rejeter le pas du piéton. Il ressort que ce dispositif urbain, dont la fonction est de fournir un espace pour le piéton, afin de renforcer sa place dans l'espace public, fait l'objet d'un délaissement de la part de ce même piéton.

Les concepteurs ont choisi *d'inscrire* la fonction piétonne par un choix de revêtement de sol : le pavé. Cependant, la texture du revêtement ne semble pas en adéquation avec le rôle qu'est censée jouer cette bande pavée. C'est bien ce revêtement, qui plutôt que d'appeler le pas du piéton, le rejette. L'inscription de la fonction piétonne par un pavage à surface irrégulière n'atteint pas l'objectif souhaité, mais plutôt son contraire. Si l'appel ou la trace visuelle existe, l'attrait pour le pas du piéton lui n'existe pas.

Le cas d'un banc public

Fonction

Le banc public apparaît dans la littérature comme l'expression de la volonté ou capacité de la ville à fournir des espaces de séjour urbain. Il est, de par son ergonomie, une invitation à s'asseoir avant tout, mais peut être occupé d'autres manières aussi. Dans l'espace que j'ai étudié pour ce travail, le banc est également amené à remplir cette fonction de qualité de séjour (*Auffenthaltsqualität*). Comme le révèlent les entretiens menés avec les concepteurs, il est même le principal élément censé susciter le séjour urbain. Il est pensé comme une proposition, offerte aux usagers pour se reposer, manger, lire, observer, dormir, etc. Le banc qui a retenu mon attention durant mes observations présente la particularité qu'il n'a pas été intégré dans la conception initiale de la place du Marché par les architectes du projet. Ce sont les membres du service d'urbanisme de la Ville de Granges qui, à la suite de plusieurs réclamations quant à l'absence de mobilier urbain sur la place, ont tout de même cédé: il a été décidé, quelque peu à contre cœur, de rajouter un banc. Ce banc a donc été ajouté par la suite, placé un peu « au hasard », sans trop réflexion ni réelle conviction. Le directeur des travaux publics semble même un peu agacé de

n'avoir pas "tenu tête" de façon plus conséquente et imposé leur concept de l'espace débarrassé de mobilier.

Forme

Le banc est installé au milieu de la partie nord de la place (voir *fig.10*). Il est composé d'une structure métallique symétrique qui, une fois accommodée de planches en bois vernies en rouge, créé deux bancs dos-à-dos. Il est orienté dans l'axe de la place. Les deux bancs offrent donc un champ de vision en direction des façades ouest et est qui bordent la place. Considéré

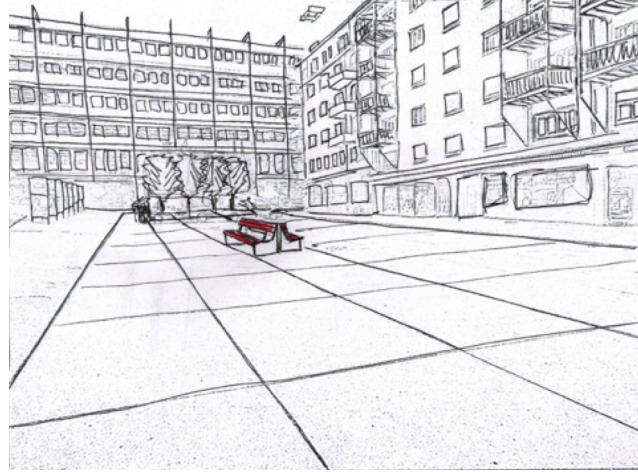


Fig. 22 : La paire de banc amovible, située dans la partie nord de la place du marché (Croquis de l'auteur).

comme « rajout » par les urbanistes de la Ville, le banc n'est pas scellé au sol, afin de pouvoir être retiré aisément en cas de nécessité. Posé au milieu de la dalle en béton jaune, le banc ne jouit d'aucun abri : il est ensoleillé une bonne partie de la journée en cas de beau temps et exposé aux intempéries dans le cas contraire.

Usages

Etant donné l'absence d'usage dont fait l'objet ce banc, il est vain d'en proposer ici une description. C'est pourtant bien cet aspect qui est intéressant. D'abord passé sous silence lors de mes observations et descriptions, probablement parce que j'étais trop absorbé par les bancs sur lesquels des gens étaient assis, ce n'est que dans un deuxième temps que mon intérêt s'est tourné vers cet objet. Comment se fait-il que personne ne s'assie jamais sur ce banc ? Qu'a-t-il de si particulier ? La non-utilisation fait partie des usages tels que définis dans ce travail, il en est le revers non moins intéressant.

Synthèse

Pourquoi donc est-il intéressant et pertinent de parler d'un objet que personne n'utilise ? Précisément parce que personne ne l'emploie, alors même qu'il est destiné

à quelqu'un : c'est une absence manifeste de *congruence* entre l'objectif fonctionnel de ce banc, qui est d'accueillir des gens en position assise, et l'usage réel (ou plutôt l'absence d'usage) qui en est fait.

La nature du rejet de ce banc n'est pas identifiable au regard seul de ce dernier. C'est par la compréhension des usages assumés par les autres installations du même genre, ainsi que par la description des caractéristiques physiques de ces derniers qu'il est possible de proposer une interprétation des raisons du rejet de ce banc. Trois usages des bancs publics émergent sur la place du Marché et la place du Temps:

- **L'attente brève** : le gens s'assoient sur un banc le temps d'attendre une autre personne. La durée d'occupation est variable, mais reste de manière générale relativement courte. Au centre-ville de Granges, les « bancs d'attente » sont généralement liés aux commerces : les gens attendent quelqu'un pour aller faire des achats, ou quelqu'un qui est en train de faire des courses. Dans le centre-ville de Granges, un banc fonctionnant comme « banc d'attente » est donc situé près des commerces : sur la place du Temps, non loin de la Coop, Interdiscount, Fust et Dosenbach Sport. C'est dans ce pôle que se concentre l'activité commerciale.
- **Le séjour urbain de midi** : manger un repas durant la pause de midi avant de retourner au travail. Les bancs utilisés pour ce type de séjour, qui demeure relativement court, sont répartis sur toute la place du Marché ainsi que la place du Temps. En revanche, les bancs situés le long de la Solothurnstrasse, à l'entrée de la zone de rencontre, ne sont guère utilisés de cette façon. Il n'y a pas un type de banc qui semble s'y prêter plus qu'un autre. C'est d'avantage la disponibilité de places sur un banc qui semble déterminant : les gens s'asseyent d'abord sur les bancs vides. Lorsque tous les bancs sont occupés par au moins une personne, commence le "second tour", durant lequel les gens s'installent sur un banc déjà occupé, bien souvent de sorte à maximiser l'espace qui les sépare. Le temps passé sur le banc est généralement plus long que pour l'attente brève, mais n'excède pas 30 à 45 minutes.

- **Rencontre, discussion, socialisation** : ce sont les bancs de la place du Temps qui sont le plus utilisés pour ce type d'usages. Un banc en particulier accueille en grande partie cette fonction : le long de plusieurs mètres, il est situé non loin de la bande piétonne pavée qui relie la place du Marché à la Bachstrasse et est adossé à la barrière de l'ancien passage sous-voies. Le temps passé sur ce banc est variable et les différents utilisateurs s'y relaient : en fin d'après-midi, un groupe relativement diffus, dont les membres sont variables, se crée. Au fil du temps, de nouvelles personnes arrivent, d'autres partent. En principe, il demeure un noyau relativement bien identifiable, auquel se greffent différentes personnes au fur et à mesure. Un second groupe s'installe quotidiennement sur l'un des bancs de la Place du Temps. Il s'agit d'un groupe de retraités italiens qui se rencontrent tous les jours pour discuter.

Alors que certains bancs publics cumulent ces différents usages, le banc dont il est question dans ce chapitre ne fait l'objet d'aucun. Il met simplement en évidence qu'un banc peut rester vide. Si ce constat peut sembler trivial, il permet toutefois d'en tirer quelques éléments permettant de comprendre et éclairer la dimension du séjour urbain, composante de la pratique spatiale d'un espace public.

La présence d'un banc, comme invitation au séjour (de durée variable) ne suffit pas pour véritablement faire advenir cette fonction. Le fait de passer du temps sur un banc, ou même de simplement s'y asseoir semble reposer sur d'autres éléments.

Chaque banc est caractérisé par son "micro-climat". C'est-à-dire que l'ensemble des éléments de forme qui le caractérise (son confort, emplacement et orientation, la vue qu'il autorise, ou au contraire l'intimité qu'il procure, etc.) lui confère une certaine ambiance. Ces éléments peuvent être propices ou non au développement de certaines activités autour de ce banc. L'emplacement du banc au centre de mon attention dans ce chapitre peut permettre d'identifier des causes potentielles de son non-usage, les caractéristiques ergonomiques de formes étant semblable à celles d'autres bancs utilisés. Un élément caractérise spécifiquement ce banc et le distingue des autres: ce que j'appelle ici sa "surexposition". Son emplacement au beau milieu de la place, sans autre "accroche spatiale", le laisse apparaître comme

esseulé, mis à nu, exposé au regard de tous. C'est peut-être là une des raisons de son rejet.

Conclusion

L'analyse de la fonction, de la forme et des usages de ces deux dispositifs urbains met en évidence deux choses. Premièrement, la capacité des usagers à mettre « hors d'usage » certains dispositifs, en leur refusant la pratique des usages que les concepteurs avaient anticipée, révèle avant tout l'importance du rôle de la *forme* dans l'ajustement entre fonction et usages : les caractéristiques physiques des dispositifs influencent les conditions d'usage et provoquent des ajustements de comportement de la part des usagers. Deuxièmement, l'absence de *congruence* entre fonction et usages, combiné à une absence de réinterprétation des possibilités de cette forme, produit des objets ou dispositifs qui sont véritablement *hors des usages*. Si l'objet ne parvient pas à susciter et assumer les usages anticipés et que dans le même temps les usagers n'identifient pas de nouvelles potentialités dans ce même objet, alors celui-ci est ignoré et mis à l'écart.

3.2.3. L'appropriation spatiale

Le type de décalage dont il question dans ce chapitre met en lumière la capacité des usagers à créer des espaces, là où les destinataires n'en avaient pas prévus. Ce processus est étudié à travers le cas d'une parcelle d'herbe située juste aux abords de la place du Marché.

Fonction

Selon les documents du concours « *Gestaltung Zentrum Grenchen – Testplanung* », le périmètre du projet inclut une parcelle d'herbe située au nord-ouest de l'actuelle place, entre la Rainstrasse et la Schild-Rust-Strasse (voir *fig. 10*). L'examen des documents du concours a permis de mettre à jour que les premiers plans, soumis par les architectes aux membres du jury du concours lors de la procédure de consultation intermédiaire (qui permet au jury d'identifier les points critiques, les

points forts de chaque dossier ainsi que de fournir des recommandations aux participants en vue de la présentation des projets finaux), prévoyaient une construction sur cette parcelle. En revanche, les plans finaux du réaménagement de la place du Marché du bureau d'architecte lauréat ne présentent plus d'intervention dans cette zone. Aucune fonction ne lui a donc été attribuée et elle n'a fait l'objet d'aucune intervention.

Les entretiens menés avec les différentes parties ne m'ont pas permis de saisir pourquoi le projet a été modifié à cet endroit, étant donné que mon attention n'a été attirée que tardivement sur cette parcelle, et que le rapport du jury ne mentionne pas de recommandation à ce sujet. En revanche, j'ai pu identifier la raison pour laquelle les architectes avaient planifié un bâtiment à cet endroit : il s'agissait de renforcer la forme et l'unité de la place du Marché, en fermant, tant que possible, ses abords. La construction initialement prévue sur les plans des architectes visait la place du Marché, plutôt que la parcelle elle-même. Dans le discours des concepteurs, cet espace ne joue aucun rôle – voire même ne doit jouer aucun rôle. En effet, dans l'optique de renforcer la place, de la créer et faire converger la fréquentation sur celle-ci, le rôle des espaces environnants devait être limité. Ainsi, aucune intervention à son encontre n'a été entreprise. Au contraire, elle a été mise à l'écart physiquement et visuellement.

Forme

La zone d'herbe est située dans l'angle nord-ouest de la place du Marché, sur une parcelle adjacente (voire *fig. 10*). La composition actuelle exclut cette zone de l'espace de la place du Marché par une série de panneaux publicitaires disposés le long de la bordure adjacente.



Les panneaux publicitaires sont disposés de façon

Fig. 23: Prise de vue de la parcelle d'herbe et des panneaux publicitaires qui la sépare de la place du Marché (cliché de l'auteur)

perpendiculaire à la place du Marché, juste au bord de la zone d'herbe. L'espace entre chaque panneau est de deux mètres cinquante. L'ensemble de ces panneaux constitue une sorte de « mur », faisant office de frontière entre l'espace de la place du Marché et cette petite parcelle d'herbe. De plus, l'orientation et la disposition de ces panneaux créent une barrière visuelle : depuis le milieu de la place, les panneaux bloquent la vue sur l'espace vert. Ce n'est qu'en s'approchant et en passant à côté de ces derniers que l'espace entre chacun « s'ouvre » pour laisser apparaître ce coin d'herbe. Cette barrière vient compenser l'absence du bâtiment initialement prévu par les architectes pour fermer les abords de la place.

La parcelle est constituée d'un plan d'herbe légèrement incliné en direction de la place du Marché. Son extrémité ouest – le haut de la pente – est garnie de pins d'une taille importante qui fournissent de l'ombre à certaines heures de la journée.

Usages

L'attention aux pratiques suscitées par ce lieu met en lumière deux usages, de nature similaire, présentant une appropriation spatio-temporelle différente.

D'une part, cet espace est utilisé par les employés de l'entreprise ETA. Par beau temps, il représente un espace de séjour urbain spécifique et localisé: c'est un lieu où des employés de la manufacture horlogère ETA, situé à quelques pas, viennent régulièrement prendre leur repas de midi et/ou se reposer durant leur pause.

J'ai pu constater avec récurrence que des petits groupes de deux à trois personnes ou des personnes seules qui viennent s'y installer à même le sol pour prendre leur repas. Le type de fréquentation contraste avec l'espace du « Baumdach » situé juste en face, où les groupes qui mangent (également constitués d'employés de l'ETA) sont généralement composés d'un nombre plus important d'individus. La zone d'herbe est, semble-t-il, un espace plus intime : les groupes y sont plus petits, des gens mangent seuls et certains y font la sieste. Les discussions, à en juger le volume sonore, semblent moins animées et les rires moins forts.

J'ai également noté que, systématiquement, trois personnes qui avaient l'habitude de prendre leur repas à des heures différentes, mangeaient avec leurs collègues sous les arbres du « Baumdach », avant de se retirer et s'allonger sur l'herbe durant le reste de leur pause. La zone d'herbe apparaît alors comme lieu de séjour urbain de

midi “tranquille” de deux façons : prise de repas en petit comité et sieste après le repas.

A cette première occupation de la parcelle d’herbe s’ajoute une deuxième appropriation temporaire du même espace, par un groupe de personnes différent. De façon systématique, durant les jours de semaine, des adolescents – majoritairement des filles, parfois accompagnées de garçons – s’installent sur cette portion d’herbe. En général, ils s’asseyent sur le gazon pour discuter après la sortie des cours. Ils arrivent entre 15h et 17h en général. Débouchant sur la place du Marché par la Rainstrasse. Ils traversent la place pour se rendre au magasin Denner, situé en face, pour s’acheter des boissons, puis vont s’installer sur la pente. En fonction de leur heure d’arrivée, ils restent pendant une à deux heures, et effectuent parfois une deuxième escapade chez Denner pour se ravitailler.

Selon la taille et la composition du groupe, l’occupation qu’ils ont de l’espace varie sensiblement. Lorsque le groupe est composé uniquement de filles, au nombre de 4 ou 5, elles ont tendance à se regrouper, en s’asseyant les unes très proches des autres, en haut de la pente, juste en-dessous des arbres. Lorsqu’ils sont plus nombreux, l’occupation de l’espace s’étend d’abord le long de la bordure supérieure, dans la largeur, avant de descendre progressivement la pente si le groupe s’agrandit davantage.

Synthèse

Ignoré par les architectes et urbanistes, mis à l’écart par la composition même de la place, cet “appendice” se révèle comme espace de séjour urbain, comme espace de repos, et ce au détriment de la place du Marché elle-même.

L’espace végétal, qui contraste fortement avec la composition minérale de la place du Marché, est investi par les usagers pour prendre véritablement sens dans leur pratique. Les personnes qui s’y attardent et l’usent semblent y percevoir un espace plus tranquille, permettant un séjour urbain plus intime (petits groupes pour manger, faire la sieste, groupes d’adolescentes qui s’y retrouvent pour papoter).

L'utilité d'un espace peut être totalement autre que celle projetée par les concepteurs ou tout simplement nouvelle. Les concepteurs n'y voyant aucune fonction, ont préféré mettre à l'écart le coin d'herbe qui a retenu mon attention ici. Cette volonté tient aussi au fait qu'ils voulaient créer de la qualité de séjour sur la place, au centre de l'espace, les poussant à éviter d'aménager la parcelle d'herbe, précisément pour que l'activité et l'animation demeure sur la place du Marché. Mais une attention aux dynamiques d'occupation des lieux met en évidence que le séjour urbain se cristallise davantage aux abords de la place, ou même en-dehors de la place du Marché.

Il semble que certaines activités, certains échanges sociaux, requièrent une configuration de l'espace plus intime : si la parcelle d'herbe n'autorise pas le même dégagement sur le "spectacle urbain" des allées et venues sur la place du Marché, il est en même temps un peu à l'abri des regards de ces mêmes passants.

Cette appropriation d'une parcelle d'herbe ignorée et mise à l'écart par les concepteurs met en évidence qu'ils ne sont pas les seuls à même de créer des espaces, voire même qu'il n'en sont pas capable du tout. De Certeau appelle « *pratique du lieu* » le fait de déployer des pratiques, par lesquelles le *lieu* devient *espace*. : « *l'espace est un lieu pratiqué* » (1990 : 173, souligné dans le texte original). Stock formule l'approche de De Certeau en dans les terme suivant :

« D'abord, il y a le lieu qui, par la pratique, devient espace. Le lieu devient espace lorsque l'on appréhende dans leurs dimensions temporelles et spatiales les pratiques qui s'y déroulent (Stock 2004 : 5)

Dans cette conception, les destinateurs créent des lieux, mais ce sont bel est bien les usagers – par leurs usages et pratiques quotidiennes – qui parviennent à les faire advenir en espace. C'est l'occupation d'un lieu mis intentionnellement à l'écart par les concepteurs, qui met ici en évidence ce phénomène.

3.2.4. Les détournements d'usages

La forme et la fonction du « Stadtdach » ont déjà été présentées dans la partie concernant la structure de la place du Marché dans son ensemble. Par souci de clarté du texte, je renvoie le lecteur au chapitre « mobilier urbain et infrastructure » du premier volet de la partie empirique, pour cette description. Je précise simplement que le versant sud du « Stadtdach » est composé d'un long banc rouge, orienté vers la Bachstrasse (qui est ouverte à la circulation des véhicules motorisés) et le bâtiment Centro situé de l'autre côté. Comme évoqué auparavant, tout banc public est adressé aux citoyens et pensé comme une invitation à s'y asseoir pour diverses activités. Les dalles jaunes de la place du Marché - prévues comme espace réservé à mobilité douce par les architectes - s'étendent sur environ trois mètres devant le banc et marquent ainsi la fin de la place et la transition vers la chaussée.

Usages

Les observations menées sur ce secteur mettent en évidence une utilisation récurrente par les automobilistes de cette petite zone située à l'extrémité sud immédiate du « Stadtdach ». Presque tout au long de la journée, de façon intermittente, les automobilistes s'y garent. Les voitures restent en général stationnées moins d'une dizaine de



Fig. 24: Voitures stationnées devant le banc du Stadtdach (cliché de l'auteur).

minutes et jusqu'à quatre ou cinq voitures s'y trouvent simultanément. Pour se garer, les voitures se collent donc contre les bancs rouges, empêchant ou rendant difficile l'utilisation de ces derniers. Beaucoup de conducteurs l'utilisent pour se rendre à la banque UBS située à quelques pas seulement. La police, semble-t-il, tolère cette pratique, puisque j'ai pu assister à plusieurs reprises au passage d'une patrouille à pied ou en voiture sans qu'elle n'intervienne. De plus, le service d'urbanisme, bien qu'étant au courant de ces usages, n'a pas installé de dispositif empêchant cette pratique (ce qui est pourtant le cas juste en face, de l'autre côté de la Bachstrasse).

Synthèse

Plus qu'une simple transgression ponctuelle d'une règle formelle, l'usage répété et toléré de cette zone dédiée aux piétons et au séjour urbain par l'automobiliste, fait partie intégrante du fonctionnement de la place du Marché. Les gens se parquent pour une durée limitée afin de profiter des services offerts par les infrastructures aux abords de la place.

Le détournement d'espace ou dispositifs dont il s'agit de rendre compte ici se caractérise par le fait que l'usage non anticipé empêche ou rend difficile la réalisation de la fonction initiale. La capacité des usagers à détourner l'espace ou les dispositifs spatiaux – et le décalage entre *fonction* et *usages* qui en résultent – crée la possibilité d'un « *conflit d'usage* » (Buhé, Toussaint et Vareilles 2008 : 98), qui peut opposer différents publics urbains.

Le détournement mis en évidence ci-dessus interroge également l'ordinaire sous son acception normative. Bien que mon attention aux réactions des piétons et personnes présentes dans les environs lors de la transgression de cette norme était limitée, je n'ai constaté aucun étonnement ou regard accusateur envers les automobilistes brisant cette norme. J'ai en revanche moi-même été surpris - voir agacé – lorsque j'étais installé sur ce banc au bout du Stadtdach et que pour la première fois une voiture s'est garée à moins d'un mètre de moi.

C'est, bien au contraire, le détournement de cet espace au profit d'une zone de parcage à durée limitée qui semble devenir la norme. Abondent dans ce sens la non-gêne et le naturel visible des automobilistes à en user de la sorte.

Le non respect d'une norme formelle (le code de la route) est toléré, et ce faisant, une norme informelle – issue des habitudes d'usage – se crée.

3.2.5. Les catachrèses urbaines

Une observation fine des petits faits et gestes des citoyens dans leurs utilisations de l'espace public laisse apparaître une multitude de petites instrumentalisation des objets et dispositifs urbains. Sans entrer dans les détails de forme, fonction et usages, ces derniers sont ici simplement présentés sous forme d'une liste :

- S'asseoir sur des escaliers pour manger, attendre, se reposer, etc. Si cela peut paraître banal, cette pratique met en jeu un décalage : l'escalier est conçu comme lieu de passage, une voie d'accès et non de séjour. S'asseoir sur des marches d'escalier représente donc un décalage, aussi banal soit-il. Tout comme l'est le fait de s'asseoir sur un muret qui sépare la voie publique d'une terrasse privée.
- Sauter d'un bloc anti-voiture à l'autre met en lumière une utilisation ludique d'un élément d'aménagement qui est censé empêcher les automobilistes de se garer.
- Attacher son chien à la main courante d'un escalier ou d'une rambarde. Alors que la balustrade doit servir d'appui et soutien aux personnes qui en ont le besoin ou le désir, y attacher son chien met en jeu une nouvelle utilité de cet objet.
- Afficher des affiches ou annonces (d'animaux perdus par exemple) contre des lampadaires, dont le rôle premier est d'éclairer la voie publique
- Cadenasser son vélo contre un lampadaire ou une gouttière d'écoulement, au lieu de le stationner sous l'abri prévu à cet effet.

Toutes ces utilisations mettent en jeu des décalages : les objets et dispositifs sont utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été initialement conçus et développés. J'emprunte ici la notion de *catachrèse* pour définir ces réinterprétations des objets urbains.

Le terme *catachrèse* est à l'origine notion de linguistique qui a été importé comme concept dans différentes disciplines en sciences sociales, où il fait référence à la définition donnée par Rabardel pour qui elle décrit « *l'écart entre le prévu et le réel dans l'utilisation des artefacts* » (1995 : 123, cité par Fillietaz 2010 : 66). En psychologie du travail et en ergonomie, elle fait référence au détournement d'objets :

« Le terme de catachrèse est emprunté à la linguistique et à la rhétorique où il désigne l'usage d'un mot au-delà de son acception propre, ou à la place d'un autre. Par extension l'idée a été transposée dans le champ de l'outillage pour désigner l'utilisation d'un outil à la place d'un autre ou l'utilisation d'outils pour des usages pour lesquels ils ne sont pas conçus. La possibilité pour un sujet d'associer momentanément à une clé anglaise le schème "frapper", qui est habituellement associé au marteau, est une "catachrèse" » (Béguin, Rabardel 2000)

Elles révèlent le potentiel créatif ou le sens de la débrouille des citoyens lorsqu'il s'agit de trouver des solutions pratiques et immédiates, leur permettant d'évoluer dans l'espace urbain. Ce faisant, les catachrèses urbaines mettent en lumière un processus d'instrumentalisation de l'espace et de ses ressources pour permettre l'accomplissement d'une action. Ces catachrèses urbaines participent à lire l'espace public comme un ensemble d'objets dont les citoyens usent de façon différenciée pour leur permettre d'exercer leur activité quotidienne.

3.2.6. Conclusion

Les données empiriques présentées ci-dessus permettent d'identifier différents types d'écarts entre fonction et usages, produisant différents effets. Il s'agit à présent de revenir sur ces mécanismes, afin de les interpréter et comprendre leur rôle dans le fonctionnement d'un espace public urbain. En d'autres termes, il s'agit de se demander quelle interprétation générale il est possible de faire des processus mis en évidence jusqu'ici ?

L'**extension d'usages** est une interprétation nouvelle des formes urbaines par les usagers. Elle n'implique pas de changement dans la forme et la fonction initiales des dispositifs urbains et prend sens dans la pratique spatiale d'une certaine catégorie d'usagers sans pour autant générer de conflits entre les différents usagers de l'espace public.

La **mise hors d'usage** de dispositifs par les pratiques ordinaires de l'espace urbain met en évidence la capacité des usagers à *annuler* véritablement certains dispositifs qui leur sont mis à disposition. Si l'on considère que les objets n'adviennent que dans le processus de leur usage, alors ceux-ci n'existent pas vraiment. Le passage piéton existe dans sa matérialité, mais pas en tant qu'espace où les piétons circulent. Le banc, quant à lui, existe aussi, j'ai pu l'observer jour après jour, mais il n'accueille personne. C'est véritablement son statut de banc *public* que l'absence d'usage lui récuse.

L'**appropriation spatiale**, la pratique des lieux, permet d'identifier la création d'espace là où les concepteurs n'en avaient pas prévu. Elles révèlent ainsi le pouvoir des citoyens et des pratiques ordinaires à faire advenir des espaces par leur pratique.

Les **détournements d'usages** mettent en évidence la manière dont un espace ou un dispositif peut être utilisé en opposition à ce qui avait été prévu. Dans le cas du *détournement*, l'usage réel rend difficile voire impossible la réalisation de la fonction première du dispositif ou de l'espace, pouvant ainsi générer des conflits d'usage entre types d'utilisateurs.

Les **catéchèses urbaines**, nombreuses et « petites », participent à appréhender l'espace et ses composantes comme ressource à l'action ; les usages ordinaires procédant à une instrumentalisation de ces derniers.

Les décalages entre ce que les concepteurs avaient prévu et les usages réels des espaces publics ont longtemps été dominés par l'idée de dysfonctionnement. L'urbanisme participatif qui a émergé dans le courant de la seconde moitié du XXe siècle (Lacaze 2012 : 49), témoigne de cette conception ainsi que de la volonté de limiter ces décalages, en mettant en place des procédés de planification permettant de mieux intégrer les usages ou les utilisateurs dans la conception des aménagements urbains. Dans ce cas, l'observation et la description des écarts entre fonctions et usages doit fournir une connaissance approfondie des effets des interventions, et les utiliser comme matériaux pour améliorer la conception de ces espaces et donc diminuer les décalages potentiels.

La notion de « maîtrise d'usage » inventée par Alain Biton et Dan Bernfeld en 1984, puis diffusée par Jean-Marie Hennin dans les années 2000 (Fixot 2014 : 156), permet notamment d'appréhender l'intégration des besoins et connaissances des gens ordinaires - des destinataires - dans les projets d'aménagement et ainsi limiter ces écarts. L'anthropologie, la sociologie ou la géographie y trouvent d'ailleurs des terrains d'application nombreux.

Dans le cas de mon terrain, le processus de ***mise hors d'usage*** peut certainement être appréhendé par la focale d'un dysfonctionnement, dans la mesure où il révèle

une véritable inadéquation entre la forme et la fonction, et que, dans le même temps, cette forme ne fait pas l'objet d'une interprétation.

Ce constat s'avère déjà plus nuancé pour ce qui est du **détournement**: bien qu'il s'agisse d'une transgression de la loi, et qu'il mette en évidence un conflit d'usage potentiel entre deux publics urbains différents, le détournement systématique révèle un mode de fonctionnement de la place.

En revanche, d'autres éléments mis à jour par mon terrain permettent, me semble-t-il, de renverser la perspective, et autorisent une interprétation positive des écarts mis en évidence : les décalages peuvent être appréhendés non pas comme dysfonctionnement, mais simplement comme manière de fonctionner autrement, de façon non prévue par les gens qui sont à l'origine du projet. Ainsi, appréhendées par le prisme positif, **extension d'usages, appropriation spatiale** et **catachrèse urbaines** deviennent des processus créateurs. Les « décalages » peuvent ainsi être compris comme processus producteurs.

En définitive, observer ce que font les usagers avec les objets qui sont fabriqués pour eux permet en effet de mettre en évidence le caractère non figé des objets, des dispositifs et des espaces: ils sont constamment soumis à des redéfinitions par les pratiques quotidiennes. C'est dans l'usage que les dispositifs prennent sens. **Appropriation spatiale, détournements d'usages, mise hors d'usage, extension d'usages et catachrèses urbaines** sont tous des processus révélateurs de la pratique spatiale quotidienne des citoyens, et de la reconfiguration de l'espace par l'utilisateur à travers de petits gestes et usages banals. En ce sens, l'ordinaire façonne l'espace, brise la conception figée des espaces urbains une fois livrés, et remet en question le statut des concepteurs comme seule catégorie d'acteurs à même de produire l'espace urbain. En effet, l'analyse de ces processus d'usages ordinaires jette un doute sur la conception de l'aménagement comme script écrit d'avance, dont l'utilisateur serait simplement l'acteur, ou, pour reprendre l'analogie faite par De Certeau (1990) comme texte que l'utilisateur serait simplement amené à lire : il révèle la possibilité pour l'utilisateur de lire entre les lignes.

4. Conclusion

Avec cette conclusion s'achèvent non seulement ce rapport de recherche mais toute une démarche – d'apprentissage - allant du choix du sujet au choix du terrain, de la méthode d'enquête à la récolte de données, de l'interprétation à l'écriture. Chacune de ces étapes est accompagnée de doutes et hésitations ainsi que de prises de décisions.

Mes choix m'ont amené à étudier un espace public urbain, sous ses dimensions de fonction, de forme et d'usages, avec pour objectif général d'approfondir les dynamiques qui caractérisent leurs relations respectives dans le processus de renouvellement urbain, d'identifier des décalages potentiels entre ces dimensions et de saisir le rôle de ces décalages.

Les choix théoriques permettant d'aborder l'étude de l'urbain par cette focale ont été présentés en début de travail. Il s'agissait pour moi d'aborder l'espace urbain par deux de ses perspectives essentielles : celle des *destinateurs* et celle des *destinataires* des aménagements urbains. L'angle d'approche ainsi défini, j'ai fait le choix d'aborder ces univers par une approche socio-spatiale, qui pose précisément l'espace urbain comme objet à la fois *spatial* et *social*. Cette démarche a été mise en œuvre par la définition de la *fonction*, de la *forme* et des *usages* comme échelons de l'analyse. De plus, j'ai choisi de me concentrer sur les usages ordinaires, afin d'observer ce qui se produit avec l'espace public urbain et ses dispositifs, précisément lorsque rien ne semble s'y passer.

Ainsi, le regard développé tout au long de ce travail est inévitablement partiel. L'ancrage théorique, l'angle d'approche et les déterminants retenus ne permettent de mettre en lumière qu'un aspect circonscrit du fonctionnement de l'un de ces espaces. Loin d'être un aveu de faiblesse, ce constat nécessaire permet au contraire de prendre la mesure de la complexité du phénomène urbain, ainsi que de l'apport que ce travail fournit quant à la compréhension de ce phénomène. Ce constat est vrai pour ce travail, mais pas uniquement. Il vaut pour tout autre s'intéressant à cet objet (ou tout autre objet d'ailleurs); une démarche permettant de saisir le

phénomène urbain dans sa totalité est impossible à mettre en œuvre. Reste que, chaque travail qui porte un regard sur l'urbain et ses multiples aspects participe à en éclairer une facette, le cumul de tous ces regards d'en construire une compréhension plus aboutie. Ce travail est donc une brique apportée à l'édifice. Son intérêt particulier est celui de s'intéresser aux décalages entre les dimensions de fonction, forme et usages, et à leur rôle.

La confrontation des éléments de *fonction* et de *forme* pour l'ensemble de la place du Marché a d'abord permis de mettre en lumière la manière dont la forme peut véritablement incarner la fonction pour l'espace d'une place publique. Les caractéristiques indispensables à la réalisation des fonctions événementielles de la place du Marché ont dicté les éléments de composition générale. L'absence de verticalité et le dégagement offert par le projet réalisé témoignent de la prise en compte de ces impératifs. La procédure du concours d'aménagement participe d'ailleurs à la grande cohérence entre la stratégie de redynamisation par les manifestations socio-culturelles et le projet réalisé. En effet, le processus de « *Testplanung* » prévoit la présentation des projets par les candidats lors d'une consultation intermédiaire, durant laquelle les membres du jury les examinent une première fois et formulent des recommandations. Un rapport intermédiaire est ensuite rendu à tous les candidats, Les projets sont ensuite retravaillés, avant d'être soumis définitivement au jury. Cette partie met en évidence le fait que la stratégie de *festivalisation* peut produire un espace *festivalisé*, dans le sens d'un espace agencé en fonction des besoins d'événements publics. L'espace en question demeure ainsi *festivalisé* en dehors de la tenue d'événements.

Cette particularité est ensuite mise en perspective avec les usages ordinaires et quotidiens de cet espace. Cette analyse met en lumière un décalage entre la volonté des concepteurs de produire un espace proposant une qualité de séjour et son usage véritable. Les observations menées font apparaître la place du Marché de Granges comme un carrefour piéton et une zone de transit, la fonction de séjour émergeant en d'autres lieux. L'accueil mitigé de la place par les citoyens – révélé par les entretiens avec les urbanistes - est à mettre en lien avec les déterminants de cet espace *festivalisé*, puisque ce sont ces mêmes impératifs qui semblent être à l'origine de la perception négative de la place chez les citadins.

Dans un second volet empirique, l'étude présentée dans ce travail se focalise sur une échelle plus fine pour étudier les éléments de *fonction*, *forme* et *usages* au niveau des dispositifs urbains et sous-espaces du centre-ville. L'accent était mis sur les usages qui présentent un décalage avec la fonction anticipée par les concepteurs. Cette analyse a permis de mettre à jour différentes procédures quant aux modalités de réappropriation de l'espace et ses composantes. Les processus à l'œuvre ont été appréhendés par une typologie permettant de distinguer les effets variables des décalages entre *fonction*, *forme* et *usages*: *l'extension d'usages*, *la mise hors d'usage*, *l'appropriation spatiale*, *les détournements d'usages* et *les catachrèses urbaines* sont les catégories d'usages décalés que mon terrain a permis de mettre en évidence. Chacune de ces catégories saisit des mécanismes différents quant aux relations des dimensions de *fonction*, *forme* et *usages*, ainsi qu'à leurs effets.

Cette recherche a ensuite permis de mettre en évidence que l'absence de *congruence* entre *fonction*, *forme* et *usages* peut être appréhendée par un prisme positif, pour les considérer non pas comme dysfonctionnements mais comme processus créateurs. Si les concepteurs parient sur le lien ordre spatial-ordre social, c'est n'est pas seulement par un accord parfait entre *fonction* et *usages réels* que ce lien peut se créer. L'analyse de ces décalages met en lumière la capacité des usagers, par leurs activités ordinaires, à créer la ville, jetant ainsi un doute sur le pouvoir unique des concepteurs à le faire par les interventions urbanistiques. Ce sont les renégociations permanentes, créant des « *valeurs d'usages vernaculaires* » nouvelles (Lacaze 2012 : 14), qui font advenir la ville, qui l'instituent. Ces « *valeurs d'usages vernaculaires* », issues des usages quotidiens qui sont au cœur de ce travail, ne sont pas uniquement le produit d'une lecture de l'espace public conforme au script écrit d'avance par les destinateurs. Elles sont le produit de « *microritualisations* » qui permettent, selon Sansot (cité par Lacaze 2012 : 14), de saisir l'appropriation de la ville par les citoyens et leur sentiment d'appartenance à la ville. Ils sont aussi, voire surtout, une renégociation, réinterprétation de ces dispositifs et espaces par les usagers, comme le met en évidence ce travail par l'observation des usages ordinaires et les décalages qu'ils font émerger.

En définitive, les résultats de ce travail nourrissent également les réflexions et débats sur le concept d'urbanité, dont la définition demeure largement discutée et qui

est loin de faire l'unanimité, tant les approches possibles sont variées. Reste que, que l'on définisse l'urbanité comme étant « *tant un résultat du fonctionnement de l'organisation urbaine qu'un opérateur de l'organisation et de son fonctionnement* » (Lévy et Lussault 2013 : 1054), ou qu'on l'appréhende comme relation réciproque et d'influence mutuelle entre l'espace urbain et les citoyens (Zepf 1999), les processus de décalages entre *fonction*, *forme*, et *usages* mis en évidence dans ce travail en sont une facette, une strate consistante, jusque-là peu prise en compte.

5. Bibliographie

ALLAMEL-RAFFIN Catherine

2005, « Instruments et bricolage en physique des matériaux : l'exemple des catachrèses », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°9, p 23-36, Disponible [en ligne]

<http://traces.revues.org/175> ;

[Consulté le 20.12.2015] ; [DOI : 10.4000/traces.175]

ARBORIO Anne-Marie, Fournier Pierre

2010, *L'observation directe*, 3^{ème} éd. refondue, Paris : Armand Colin, 127 p. (l'enquête et ses méthodes)

[1^{ère} éd. 1999]

BASSAND Michel, COMPAGNON Anne, JOYE Dominique [et al.]

2001. « Vivre et créer l'espace public ». Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 223 p. (Sciences, technique, société)

BASSAND Michel, STEIN Véronique, COMPAGNON Anne [et al.]

1999, « les espaces publics urbains », in : *Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etude Economiques et Sociales*, vol. 57, p. 241-252

BEAUD Stéphane, WEBER Florence.

2010, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, éd. Augmentée, Paris : La Découverte, 2010, 336 p.

[1^{er} ed. 1997]

BÉGUIN Pascal, RABARDEL Pierre

2000. « Concevoir pour les activités instrumentées », in : *Revue d'intelligence artificielle*, numéro spécial, Interaction homme-système, volume 14, n° 1-2, p. 35-54, disponible [En ligne]

<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/summary?doi=10.1.1.472.2482>

[consulté le 18.01.2016]

BENNETT Tony, WATSON Diane (éd)

2002, *Understanding everyday life*, Oxford : Blackwell, 372 p. (Sociology and society)

BÉTIN Christophe

2001, « la construction de l'espace public. Le cas de Lyon », in : *Géocarrefour*, vol. 76, n°1, p.47-54, disponible [En ligne].

http://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2001_num_76_1_2505

[Consulté le 18.04.2015]

BROTSCHI Peter

1999, « Die Metamorphose des Marktplatzes. Das Grenchner Zentrum hat ein neues Gesicht », in : *Grenchner Jahrbuch*, n° 28, Grenchen : KulturKommission

CHAPOULIE Jean-Michel

2000, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », in: *Sociétés contemporaines* N°40, pp. 5-27, disponible [En ligne].

www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_2000_num_40_1_1811

[Consulté le 20.01.16]

CHOPLIN, Marie-Astrid, GATIN Vincent

2010, « L'espace public comme vitrine de la ville marocaine : conceptions et appropriations des places Jemaa El Fna à Marrakech, Boujloud à Fès et Al Mouahidine à Ouarzazate ». *Norois*, n° 214, p. 23-40, disponible [En ligne].

<http://norois.revues.org/3095>

[Consulté le 02. 04. 2014]

COULON Alain

2012, *L'école de Chicago*, 5^{ème} éd. m. à j., Paris : PUF, 128 p. (Que sais-je ?)

[1^{ère} éd. 1992]

DIND Jean-Philippe

2008a, « Les quartiers espaces de vie : la convivialité des espaces publics ». In *Actes numériques du colloque Projets de quartiers durables, de l'intention à la réalisation*, [En ligne].

http://my.unil.ch/serval/document/BIB_9A0448CE6C31.pdf

[Consulté le 18.04.2015]

2008b, « Principes de convivialité pour les espaces publics », in : *Cahiers de l'IAU*, Disponible [en ligne].

http://my.unil.ch/serval/document/BIB_9A0448CE6C31.pdf

[Consulté le 18.04.2015]

DE CERTEAU Michel

1990, *L'invention du quotidien, I. : Arts de faire*, Paris, Gallimard, 349 p.

[1980]

FILLIETTAZ Laurent

2010, « Production des objets et construction des compétences professionnelles en formation initiale : une approche interactionnelle », In David ADÉ : *Les objets dans la formation et l'apprentissage : usages, rôles et significations*. p. 53 – 75, Toulouse : Octarès, 263 p.

FIXOT Anne-Marie

2014, « Vers une ville convivialiste. Introduction de la maîtrise d'usage », *Revue du MAUSS*, n° 43, p. 154-168. Disponible [En ligne]
<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2014-1-page-154.htm>;
[Consulté le 15 janvier 2016] ; [DOI 10.3917/rdm.043.0154]

FLEURY Antoine,

2004, Espace public. *Hypergéométrie.eu* [En ligne].

<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>

[Consulté le 06.04.14]

2007, « Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul », Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1, 675 p., disponible [En ligne].

<http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00259957/fr/>

[Consulté le 17.06.2015]

FOUIL Athmane

2011, « Les usages dans l'espace public entre dispositions sociales et dispositifs spatiaux », Proposition de communication à l'atelier doctoral jeunes chercheurs au Quatrième Dialogue Euro Méditerranéen de Management Public, 13 et 14 octobre 2011, Rabat, [En ligne].

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00977521/document>

(Consulté le 09.08.2015)

GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul (dir)

2001, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille : Ed. Parenthèses, 217 p. (Eupalinos. Architecture et urbanisme)

JEANNIN Céline

2008 « Point de méthode : observer des places au quotidien. De l'expérience à l'esquisse d'intentions. Extrait du mémoire *Récits extimes* », in : *Strates*, 14, p. 249-260, Disponible [En ligne]

<http://strates.revues.org/6728>

[Consulté le 20.04.2015]

JUAN CANTAVELLA Anna

2009, « Espace urbain, art et utopie. Une approche critique de la dimension utopique dans l'artiation des espaces urbains de la ville », thèse en urbanisme, Université Pierre Mendès (France), thèse en anthropologie sociale et culturelle, Université de Barcelone, disponible [En ligne].

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00443791/document>

(Consulté le 09.09.2015)

LACAZE Jean-Paul

2012, « Les méthodes de l'urbanisme », 6e éd. m. à j., Paris : PUF, 2012. (Que sais-je ?)
[1^{ère} éd. 1990]

LANOIX Carole

2014, « Notes, Notation, Narration : Le carnet de terrain comme « carto-ethnographie », *Belgeo* [En ligne] n° 2, mis en ligne le 17 décembre 2014.
<http://belgeo.revues.org/12862>
[Consulté le 21.07.15]

LEFEBVRE Henri

1974, *La production de l'espace*, Paris : Ed. Anthropos, 485p.

LUSSAULT Michel, LÉVY Jacques (dir.)

2013, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris : Belin

MERLIN Pierre, CHOAY Françoise

2015, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 4^{ème} éd. Entièrement refondue, Paris : PUF, 839 p. (Dictionnaire Quadrige)
[1^{ère} éd. 1988]

MILLER Daniel, WOODWARD Sophie

2012, *Blue jeans : the art of the ordinary*, Berkeley : University of California Press, 169 p.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

1995, « La politique du terrain. Sur la production de données en anthropologie », in : *Enquête*, p. 71-109, disponible [En ligne]
<http://enquete.revues.org/263>
[DOI : 10.4000/enquete.263]
(Consulté 03.01.2016)

PAQUOT Thierry

2006, *Des corps urbains. Sensibilités entre béton et bitume*, Paris, Autrement, 136 p. (Le corps plus que jamais)
2010a, « petits riens urbains. éditorial » in : *Revue urbanisme*, N° 370 janvier - février, p.39 – 40
2010b, « Pour une anthropologie de l'ordinaire urbain », in : *Revue urbanisme*, N° 370 janvier - février, p. 41 -45

PEREC Georges,

1989 « Approches de quoi », in : Georges PEREC, *L'infra-ordinaire*, p 9-13, Paris : Édition du Seuil, 121 p.

2008, *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, Paris : C. Bourgeois, 49 p.

[1^{ère} éd. 1982]

PÉTONNET Colette,

1982, « l'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », in : *L'homme. Revue française d'anthropologie*, vol. 22, n°4, p. 37 – 47, disponible [En ligne].

http://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1982_num_22_4_368323

[Consulté le 20.04 2015]

POUSIN Frédéric,

2008, « Introduction », *Strates*, vol.14, p. 9-18, disponible [En ligne].

<http://strates.revues.org/6651>

[Consulté le 14.01.2016]

RAULIN Anne

2015, L'anthropologie urbaine, conférence donné dans le cadre de l'enseignement "Anthropologie dans la ville, entre concept et étude de cas" (par Julien Glauser), le 26 octobre 2015, Neuchâtel : Université de Neuchâtel, institut d'ethnologie [non publié].

SACHSER Monika, SCHILD Heinz

2004, *Eine Stadt erholt sich*, in : Tec21, vol. 130, n°40 (Zurich)

STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé

2010, *La sociologie urbaine*, 2^e éd. M. à j., Paris :Armand Colin, 222p. (Cursus sociologie)

STEIN, Véronique.

2003, *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public*. Thèse de doctorat, Université de Genève, no. SES 541, disponible [En ligne].

<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:184>

[Consulté le 17.06.2015]

STOCK Mathis

2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net* [En ligne] (18.12.2004)

<http://www.espacestemp.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>

(Page consulté le 18.01.2016)

2006 « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse triologique des dimensions spatiales des sociétés humaines », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, pp. 213-230, [En ligne].
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00716573>
[Consulté le 16.08.2016]

TOUSSAINT Jean-Yves

2003, « Projets et usages urbains. Fabriquer et utiliser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain ». *Thèse d'habilitation*, Université lumière – Lyon II, disponible [En ligne]
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00473722>
[Consulté le 20. 04. 2015]

TOUSSAINT Jean Yves, VAREILLES Sophie, ZIMMERMANN Monique

2004, « le projet urbain : espace publics et pratiques de concertation. L'exemple de lyon », in : Marcus ZEPF, *concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne, p. 124-134. Lausanne : Presse Polytechniques et Universitaires Romandes, 175 p. (Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon)

TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique

2001a, « Espace public comme pratique d'aménagement ». In : Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN (Dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, p. 5-15, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 290 p. (Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon. Urbanisme)

2001b, « Espace public et espace du public. Politique d'aménagement », In : Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN (Dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, p. 75-91, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 290 p. (Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon. Urbanisme)

VAN CAMPENHOUDT Luc, QUIVY Raymond

2013, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^{ème} ed. ent. revue et augm., Paris : Dunod, 262 p.
[1^{er} éd. 1988]

VOISIN Bruno

2001a, « Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie », in : Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN (Dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, p. 33-47, Lausanne : Presses polytechniques et

universitaires romandes, 290 p. (Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon. Urbanisme)

2001b, « Observer les lieux et les gens, penser l'aménagement », in : Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN (Dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, p. 146 - 156, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 290 p. (Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon. Urbanisme)

VOISIN-BORMUTH Chloë

2012, « la création de nouveaux espaces publics au centre-ville de Dresde et de Chemnitz. Quels espaces pour quelle société ? », Thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme, Université Lyon 2, 927 p., disponible [En ligne].

[http://theses.univ-](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2012/voisin_c/pdfAmont/voisin_c_these.pdf)

[lyon2.fr/documents/lyon2/2012/voisin_c/pdfAmont/voisin_c_these.pdf](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2012/voisin_c/pdfAmont/voisin_c_these.pdf)

[Consulté le 17.06.2015]

WALKER Robert

1999, « Ein städtischer Platz für Grenchen », in : *Hochparterre : Zeitschrift für Architektur und Design*, vol. 12, p. 18 – 19, disponible [En ligne]

<http://dx.doi.org/10.5169/seals-121182>

ZEPF Marcus

1999, « Concevoir l'espace public. Les paradoxes de l'urbanité : analyse sociospatiale de quatre places lausannoises », thèse de doctorat n°1994, Lausanne : EPFL-DA, 250p, doi:10.5075/epfl-thesis-1994

2001, « Les paradigmes de l'espace public ». In : Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN (Dir), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, p. 61 - 72, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 290 p. (Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon. Urbanisme)

2009, « L'espace public en expérimentation: penser et réinterpréter l'urbain en permanence ». in : *Tracés*, Association suisse pour l'aménagement national, Lausanne, pp. 13-15, [En ligne].

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00425455>

(Consulté le 10.05.2015)

6. Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les concepteurs (urbanistes aménageurs, architectes)

Thème 1 : Démarche et processus de collaboration

- De qui émane la volonté de réaménager le centre de Granges ?
- Quelles sont les motivations principales pour le réaménagement de la zone ? Quel sont les objectifs ?
- Quels sont les acteurs majeurs impliqués dans la réalisation de ce projet ?
- Qui détermine les fonctions ? Qui détermine la forme ? Comment se répartissent les compétences en matière d'aménagement ?
- Comment s'est déroulé le processus de planification ?
- Questions sur le concours d'idées : comment on été définis les dispositifs indispensables à intégrer dans réalisation du réaménagement ?
- Quel est le rôle d'un concours tel que celui organisé pour la place du Marché à Grange ?
- Comment a été défini le périmètre d'intervention ? Comment l'intervention de cette zone s'inscrit-elle dans le développement de la ville à plus large échelle ?
- Quelle importance pour les prix d'aménagement (Wakker, flâneur d'or) ?
-

Thème 2 Fonctions de l'espace réaménagé

- Quelles sont les fonctions prévues sur cette place ? Quels types d'usages ont-été ciblés a travers cette interventions ?
- Qui décide des fonctions de la place à réaménager ?
- Comment sont définies les fonctions attribuées cette place ?
- Comment vous assurez-vous que ces fonctions se réalisent ? Comment, en tant qu'aménageur /concepteur procède-t-on pour implanter une certaine fonction ?
- Quel est le rôle, importance de la multifonctionnalité de cette place ?

- Les attentes des usagers ont-elles été intégrées dans le processus de planification ? comment ? si non, pourquoi pas ?
- Comment, par quels moyens/dispositifs avez-vous tenté de concilier les différentes fonctions ? Il y a-t-il des fonctions non compatibles ? Si oui, quels dispositifs permettraient de les prévenir?

Thème 3 : Forme de l'espace réaménagé

D'un point de vue général

- Pouvez-vous me décrire la place ?
- Quels sont les principaux attributs en terme de composition de l'espace d'un point de vue général, global (ouverture, fermeture, perméabilité, lisibilité, fonctionnalité)
- Dans le but d'implémenter les fonctions désignées/escomptées, comment avez-vous composé l'espace dans sa globalité ? (ouverture, fermeture, perméabilité, lisibilité, fonctionnalité)
- Comment la place a-t-elle été intégrée dans l'aménagement / tissu urbain existant ? Comment le tissu urbain existant a-t-il été intégré dans la conception de l'espace ?

Equipement matériel

- Quel mobilier urbain avez-vous employé dans le but de favoriser, implémenter quels usages ? A quoi servent les bancs, les tables, les poteaux, etc.?
- Comment avez-vous décidé de l'emplacement du mobilier urbain ?
- Comment choisi-t-on parmi la multitude de poubelles ou bancs par exemple ? Ou fait-on faire des nouveaux ? critères fonctionnels ? si oui lesquels ? confort ? prix ? esthétique ?
- Le choix des différents types de revêtement relève de quelle nature ?
Fonctionnel (qui favorise l'implémentations des fonctions prévues) ?

- Quel rôle joue la végétation ? Quelle est la raison pour présence/absence de végétation dans cette place ? Quel type de végétation (arbres, fleurs, buissons) ont été employés ?.
- Comment est composé l'éclairage de cette place, dans quel but ? quel est le rôle de l'éclairage (ambiance, sécurité, attractivité, mise en valeur)
- La pollution lumineuse a-t-elle été prise en compte?

Thème 4 : Organisation des Flux

- Comment avez-vous organisé les flux dans cette zone ? Par quels moyens la zone de rencontre a-t-elle été créée
- Quels types de flux avez vous tenté de favoriser ? par quels moyens ? Comment avez vous délimité/confiné ou pas les flux ?
- Quelles sont les incidences sur les flux de manière général dans la ville de Granges? Densification à d'autres endroits?

Thème 5 : Effets du réaménagement

- Selon vous, le réaménagement a-t-il atteint ses buts ?
 - Quels ont été les impacts/effets de travaux de réaménagement ?
 - Selon vous, le réaménagement a-t-il favorisé la réalisation des usages escomptés
 - Selon-vous le réaménagement a-t-il eu pour effet de changer les usages du centre-ville ?
 - Avec du recul, quels changements auriez-vous effectués dans l'aménagement ?
 - Des imprévus se sont se sont-ils manifestés? Pour quelles conséquences?
-

Annexe 2 : Documents analysés dans de l'analyse documentaire pour ce mémoire

- *Testplanung Gestaltung Zentrum Grenchen. Protokoll Zwischenberatung, Stadt Grenchen Baudirektion, 15 p., 08.08. 1997.*

Ce document contient les présentations des cinq projets retenus à l'issue d'une procédure de préqualification pour le réaménagement du centre-ville de Grange. La procédure mise en place par la direction des travaux publics prévoyait une consultation intermédiaire, avant le rendu final des projets par les candidats. Ce document contient des plans et présentations de chaque projet, ainsi que les questions et recommandations formulées par les membres du jury. Cette procédure de consultation s'est tenue le 18.07.1997. Un mois plus tard, ce document a été remis à tous les candidats en lice.

- *Testplanung Gestaltung Zentrum Grenchen. Bericht der Beurteilung, Stadt Grenchen Baudirektion, 36 p., 12.09.97*

Il s'agit du rapport d'évaluation du jury, à l'issue duquel le projet de l'équipe Bart & Buchofer a été primé. Il contient notamment les objectifs du concours émis par la Ville, les directives générale d'aménagement à respecter ainsi que les infrastructures (impérative et secondaire) à intégrer dans l'aménagement. Le document contient également les critères d'évaluation retenus par les membres du jury.

Il comprend une description détaillée de chacun des cinq projets, avec des cartes à l'appui, ainsi que l'évaluation détaillé du jury.

- *Flankierende Massnahmen zur A5. Programm für den Projektwettbewerb, département des constructions du canton de Soleure – office cantonal du transport, 19 p.*

Il s'agit du programme du concours pour les mesures d'accompagnement de la construction de l'autoroute A5, dans laquelle s'inscrit la déconstruction de la solothurnstrasse dont il est question dans ce travail de mémoire. Les objectifs, les

principes généraux, un diagnostic ainsi que les critères d'évaluation y sont notamment présentés.

- Flankierende Massnahmen zur A5. Projektwettbewerb, Jurybericht, département des constructions du canton de Soleure – office cantonal du transport, 19 p., décembre 1998

Ce document contient, pour le périmètre retenu dans ce travail, la présentation du projet lauréat et du projet dauphin du concours. Il contient une présentation de chacun des projets par les candidats, une évaluation du projet ainsi qu'un rapport du jury.

- Vorprojekt Gestaltung Bettlachstrasse, Coop-Epa-Platz, Bachstrasse

Ce document contient un diagnostic et une analyse du périmètre d'intervention, les objectifs de l'intervention urbanistiques, les *guidelines* et les conditions cadre. Ce document présente l'approche et le concept retenu par le lauréat du concours, ainsi que le détail des travaux et intervention prévus.